

Déclaration de Performance Extra Financière

Exercice Clos au 31 Décembre 2023

Crédit Agricole Anjou Maine



SOMMAIRE

1- Présentation de la Caisse Régionale

Modèle d'affaires de la Caisse Régionale
Raison d'être
Projet Sociétal du Groupe
La démarche RSE en Caisse régionale Anjou Maine
Rappel du cadre réglementaire

2- Identification des risques et hiérarchisation

Méthodologie
Présentation des risques majeurs et politiques associées

3- Nos enjeux RSE et engagements RSE

Enjeu 1 : Faire de notre modèle coopératif et Mutualiste un axe de différenciation

Engagement : Affirmer notre modèle de banque coopérative et mutualiste

- Veiller à l'équilibre des pouvoirs et à l'efficacité du Conseil d'administration
- Veiller à ce que les dispositifs de contrôle et d'audit permettent de garantir la fiabilité des comptes et de maîtriser les principaux risques
- Respecter l'intérêt des sociétaires

Enjeu 2 : Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone

Engagement : S'engager à diminuer notre empreinte environnementale

- Limiter notre impact environnemental direct
- Limiter notre impact environnemental indirect

Enjeu 3 : Œuvrer sur notre territoire pour une société solidaire

Engagement : Agir pour notre territoire

- Participer à des initiatives d'intérêt général
- Contribuer au développement socio-économique des territoires d'implantation par l'emploi et la compétence
- Contribuer au développement socio-économique des territoires d'implantation dans le domaine Agricole
- Contribuer au développement socio-économique des territoires d'implantation dans le domaine Professionnel

Enjeu 4 : Atteindre l'excellence dans la relation d'affaires

Engagement : Viser une relation durable avec nos clients

- Fournir des informations exactes et claires sur les produits bancaires et assurer le devoir de conseil
- Assurer aux clients la prise en compte de leurs réclamations et le règlement rapide et de bonne foi des litiges
- Prendre en compte les facteurs ESG dans les produits et services, dans la gestion des actifs et la politique de financement
- Prévenir et gérer le risque de surendettement et favoriser l'accès aux produits et services bancaires

Engagement : Agir avec éthique auprès de nos fournisseurs

- Agir en faveur de la responsabilité sociétale chez les fournisseurs et créer des liens durables avec les fournisseurs

Engagement : Agir avec éthique et loyauté pour notre entreprise

- Prévenir la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Enjeu 5 : Agir pour être un employeur responsable

Engagement : Renforcer l'épanouissement et la protection de nos salariés

- Développer les compétences et employabilité de tous les collaborateurs et une gestion des carrières dynamiques
- Assurer un système de rémunération équitable et transparent
- Créer des conditions du dialogue social sous toutes ses formes
- Assurer la qualité des conditions de travail
- Respecter l'individu, sa dignité et ses droits fondamentaux
- Prévenir toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité des chances

4- Cadre réglementaire

La réglementation SFRD

MiFID II/IDD

La réglementation relative au Green Asset Ratio (GAR)

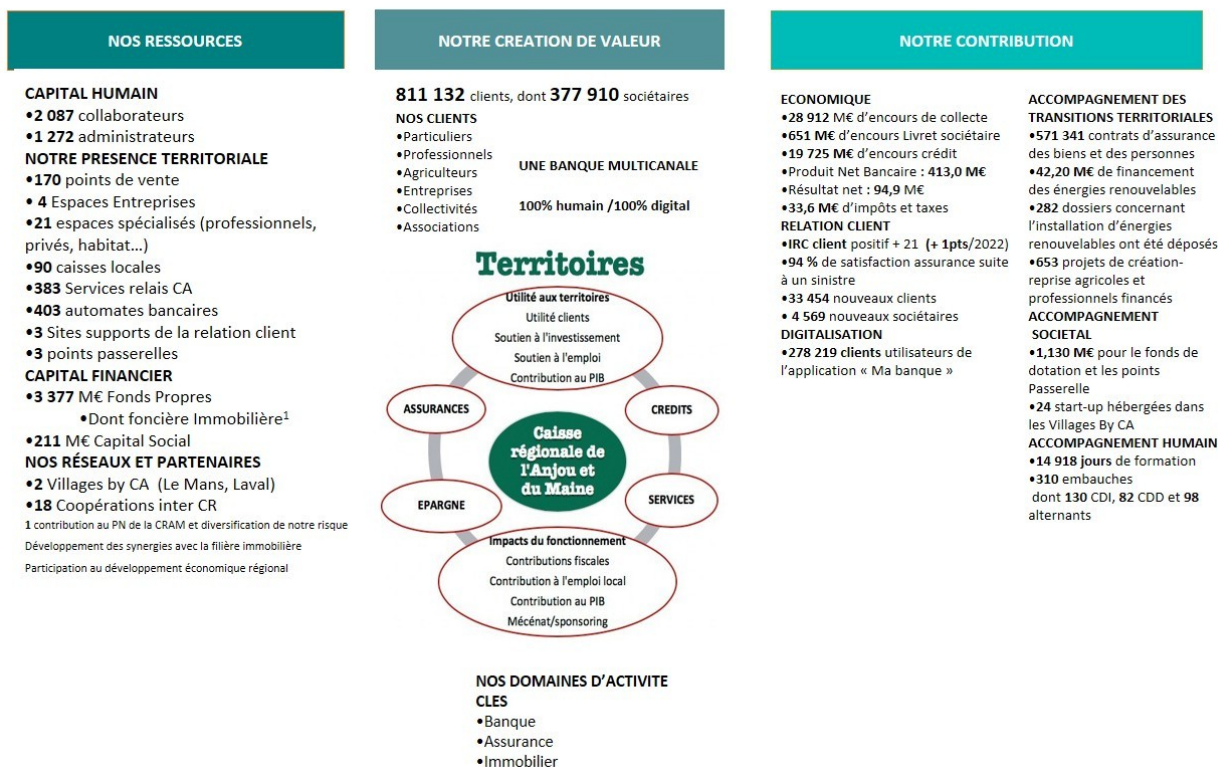
5- Annexes

Politique d'intégration des risques de durabilité et des incidences négatives

Avis d'assurance de l'organisme Tiers Indépendant

1- Présentation de la Caisse Régionale Anjou Maine

Modèle d'affaires du Crédit Agricole Anjou Maine



Notre raison d'être

Banque coopérative et mutualiste le Crédit Agricole Anjou Maine s'engage à Agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

Cette raison d'être est la traduction concrète de notre ancrage sociétal et territorial.

Le Crédit Agricole Anjou Maine contribue ainsi à répondre aux enjeux de transitions et d'inclusion, à soutenir l'économie locale avec une ambition : l'utilité au territoire et à ses habitants.

Le Groupe Crédit Agricole confirme son modèle de banque universelle de proximité fondé sur un modèle relationnel unique qui s'appuie sur trois piliers :



- **L'excellence relationnelle (projet client)** : pour porter l'ambition de devenir la banque préférée des particuliers, des entrepreneurs et des entreprises
- **La responsabilité en proximité (projet humain)** : par un modèle managérial au service de la relation en proximité, en offrant aux clients des compétences humaines, responsables et accessibles
- **L'engagement sociétal (projet sociétal)** : par un ancrage territorial et la création de liens sociétaux au service du développement économique et durable pour tous

Le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole

Engagé sur ses territoires, le Groupe Crédit Agricole mobilise l'ensemble de ses forces, élus et collaborateurs, au service d'un **Projet Sociétal** ambitieux destiné à accompagner les profondes mutations sociales et environnementales de la société et de ses clients.

Le Groupe Crédit Agricole entend contribuer à l'émergence d'un **nouveau modèle de prospérité**, porteur de **progrès pour tous au service d'une transition juste**, et engage son action sur trois axes essentiels : agir pour le climat et la transition vers une économie bas-carbone, renforcer la cohésion et l'inclusion sociale, réussir les transitions agricoles et agroalimentaires.



3 priorités déclinées en 10 engagements collectifs :

AGIR POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

#1

Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

- Arrêt total de financement de tout projet pétrolier et gazier en Arctique
- Baisse de 20% des expositions Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025
- 100% des fonds ouverts en gestion active Amundi avec pour objectif une meilleure notation énergétique
- Mobilisation pour les énergies renouvelables
- Livrets d'épargne « Vert » et Plan d'épargne « Vert »

#2

Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leur transition énergétique

- « J'écorénove mon logement » pour les particuliers
- « Objectif Transition Énergétique » pour les entrepreneurs
- Agilauto et bornes de rechargement

#3

Intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs

RENFORCER LA COHÉSION ET L'INCLUSION SOCIALE

#4

Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et numérique

- Bien Vivre à Domicile
- Eko Assurances

#5

Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales

- Publier un rapport d'impact annuel pour rendre compte aux parties prenantes

#6

Favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation

- 50 000 alternants et stagiaires en France et à l'International d'ici 2025

#7

Amplifier la mixité et la diversité dans toutes les entités du Crédit Agricole ainsi qu'au sein de sa Gouvernance

- Atteindre entre 30 et 40% de femmes parmi les cadres supérieurs à horizon 2025 selon les entités
- 100% des collaborateurs et élus du Groupe formés aux enjeux RSE

RÉUSSIR LES TRANSITIONS AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE

#8

Accompagner l'évolution des techniques vers un système agro-alimentaire compétitif et durable

- Lancer un fonds de private equity et de dette paneuropéen : objectif 1 Milliard d'€

#9

Permettre à l'agriculture française de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique

- Explorer l'utilité d'une plateforme d'échanges de crédit carbone de la « Ferme France »

#10

Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire

- Faciliter l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



La démarche RSE en Caisse Régionale Anjou Maine

Depuis toujours, l'engagement coopératif et territorial du Crédit Agricole est une réalité.

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine traduit cet engagement en intégrant la Responsabilité Sociétale des Entreprises au cœur de sa stratégie.

En 2019, notre démarche RSE a débuté avec la mise en place d'un projet d'entreprise TEAM (Transformer Ensemble Anjou Maine); projet construit en intelligence collective avec une mobilisation de l'ensemble des salariés et des administrateurs de l'entreprise autour de 4 ambitions et 8 leviers d'actions :

4 Ambitions - 1 raison d'être



8 leviers d'actions

1. Être La Banque Verte de notre territoire
2. Prendre soin des autres : clients, équipiers et territoire
3. Esprit de service et proactivité : se mettre tous en 4 pour nos clients
4. Devenir l'assureur principal
5. Renforcer l'initiative et la responsabilité
6. Faciliter le travail au quotidien
7. Faire connaître nos actions utiles au territoire, par nos clients, équipiers, administrateurs et partenaires
8. Saisir les opportunités du digital

En 2020, la Caisse régionale s'est engagée dans une démarche de labellisation LUCIE, un marqueur RSE important du projet TEAM (Transformer Ensemble Anjou Maine).

Ce référentiel couvre la norme internationale de référence ISO 26000 et s'appuie sur les 7 thématiques ci-dessous :



Notre labellisation a démarré par une auto-évaluation sur les 7 thématiques réparties en 19 principes d'action, suivi d'un audit réalisé par un cabinet indépendant d'une durée de cinq jours.

Le rapport d'audit nous a permis de faire un diagnostic sur lequel nous **avons pris 17 engagements**, sur une durée de trois ans, avec une volonté de progresser dans notre démarche sur l'ensemble des thématiques RSE et notamment :

Gouvernance Responsable :

- Rédiger et diffuser en interne et en externe notre politique RSE
- Etablir un tableau synthétique des principaux indicateurs RSE
- Organiser des actions communes avec d'autres entreprises du territoire (Dirigeants Responsables Anjou Maine)

Ethique des affaires :

- Mener à terme les appels d'offres fournitures et ménage en intégrant la RSE
- Rédiger et inclure un questionnaire RSE dans notre démarche achats pour l'ensemble de nos fournisseurs
- Signer la charte RFAR (Relations Fournisseurs et Achats Responsables) et s'assurer du respect des 10 engagements

Relations et conditions de travail :

- Poursuivre la transformation de nos pratiques managériales
- Intégrer dans nos parcours jeunes embauchés et nouveaux administrateurs la thématique RSE
- Mettre en place un parcours d'intégration par le sport en alternance pour des publics prioritaires éloignés de l'emploi

Environnement :

- Mettre en place des indicateurs objectifs et mesurés dans un tableau de bord (Suivi émission CO2, Kms, consommation énergétique, papier...)
- Initier un dossier recyclage et déchets et le suivre avec des indicateurs ad hoc
- Instruire un dossier numérique Green IT, en lien avec la charte numérique responsable

Nous avons obtenu la labellisation le 25/03/2021. Nous sommes la première Caisse régionale à avoir obtenu ce label.

En 2023, au regard des évolutions sociales, sociétales et économiques, la Caisse régionale a entamé un travail de réflexion afin de faire évoluer son projet d'entreprise TEAM (Transformer Ensemble Anjou Maine). Ces travaux ont été conduits par le Comité de direction et le Comité stratégique, en cohérence avec les 3 piliers du modèle relationnel du Groupe, à savoir le projet humain, le projet client et le projet sociétal.

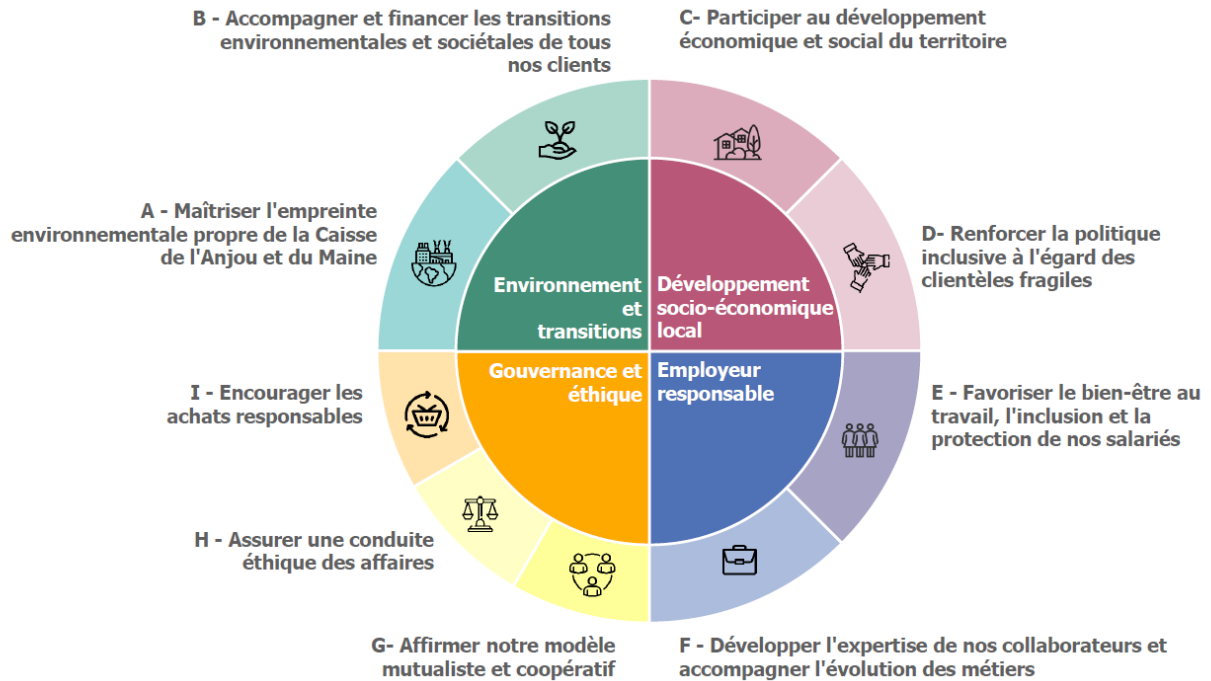
Ils ont porté notamment sur l'analyse de données de perspectives de notre territoire à savoir :

- L'évolution démographique de la population : âge, flux migratoire, zones d'attractivité...
- Les évolutions économiques : croissance, niveau de vie, créations d'entreprise, marché de l'emploi, taux de chômage...
- Les évolutions sociologiques et consuméristes : montée en puissance du digital dans les services aux clients, renforcement des achats responsables, attente majeure d'expertise et de conseil client à forte valeur ajoutée...

Le Comité de direction et le Comité stratégique ont également bénéficié de plusieurs conférences interactives sur des sujets d'actualité y compris celle du Groupe telle que la création de « Crédit Agricole Transitions Energie ».

A l'issue de cette analyse, la Caisse régionale lancera en 2024 plusieurs projets d'évolution permettant de répondre à ses 4 ambitions posées dès 2019, à savoir : être le banquier préféré, un acteur sociétal durable, l'employeur préféré et être financièrement solide.

Sur l'ambition acteur sociétal durable, la Caisse régionale a d'ores et déjà formalisé une boussole RSE intégrant les leviers RSE à piloter.



Rappel du cadre réglementaire

Le reporting extra-financier (ou ESG - Environnement, Social et Gouvernance) est défini et encadré par un ensemble de directives et de règlements (pour certains déjà en application) : plusieurs réglementations impactent particulièrement la DPEF à partir de cette année :

- **Le règlement SFDR** (« *Publication d'informations en matière de durabilité des politiques et produits d'investissement* »), aussi appelé règlement « disclosure » (politique relative aux risques en matière de durabilité des investissements)
- **Le règlement Taxonomie européenne sur les activités durables au plan environnemental et le « Green Asset Ratio »**
- **Le règlement MiFID II** qui a pour objectif de faire converger finance et durabilité en imposant aux intermédiaires financiers **d'intégrer les préférences de leurs clients en matière de durabilité**
- Deux nouvelles thématiques attendues au sein des DPEF 2023 : le lien Nation-Armée et les émissions de GES liées au transport amont/aval.

2- Identification des risques & hiérarchisation

Méthodologie

L'actualisation de l'ensemble des risques extra financiers intégrés dans la DPEF 2023 s'appuie sur des travaux réalisés en 2022, en collaboration avec cinq Caisses régionales (dont la CR Anjou Maine), la FNCA (Fédération Nationale du Crédit Agricole) et CASA (Crédit agricole S.A), ayant pour objectif de les adapter aux évolutions sociétales et environnementales.

Les différentes directions et filières ont évalué 47 risques selon 3 aléas (la réputation, la perte d'activité et les sanctions administratives ou judiciaires) associés à la probabilité de gravité à l'égard des parties prenantes, et la probabilité d'occurrence.

L'évaluation a été effectuée à partir de critères bruts n'intégrant pas les mécanismes d'atténuation des risques au sein de la Caisse régionale. Le suivi de la maîtrise de chacun des risques est également quantitatif, au moyen d'indicateurs de performance, choisis et comparés avec l'année N-1 afin de suivre l'évolution des données.

Les cotations effectuées ont permis de hiérarchiser nos risques extra-financiers afin d'en extraire les « risques majeurs » et d'en déterminer les 5 enjeux et 7 engagements guidant la démarche RSE de la Caisse Régionale Anjou Maine.

Les thématiques suivantes citées à l'article L225-102-1 ont été exclues du périmètre du présent rapport car considérées comme non pertinentes au regard de l'activité en propre du Crédit Agricole Anjou Maine : la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

La Présentation des risques majeurs associés à nos enjeux, engagements et thématiques ISO 26000

Enjeux CA Anjou Maine	Engagements	Thématiques ISO 26 000	Risques Majeurs
FAIRE DE NOTRE MODELE COOPERATIF ET MUTUALISTE UN AXE DE DIFFERENCIATION	Affirmer notre modèle de banque coopérative et mutualiste	*Veiller à l'équilibre des pouvoirs et à l'efficacité du Conseil d'administration	Manque d'assiduité des élus dans les instances délibératives
		*Veiller à ce que les dispositifs de contrôle et d'audit permettent de garantir la fiabilité des comptes et de maîtriser les principaux risques	Profil des administrateurs non représentatif de la sociologie territoriale
		*Respecter l'intérêt des sociétaires	Prise en compte insuffisante des enjeux du développement du sociétariat dans la relation avec la clientèle
AGIR POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE BAS CARBONE	S'engager à diminuer notre empreinte environnementale	*Limiter notre impact environnemental direct	Non suivi de l'empreinte propre de l'entité (émissions GES, consommation des ressources,...) et non-respect des obligations réglementaires (bilan carbone, audit énergétique, décret tertiaire, Loi LOM...)
		*Minimiser notre impact environnemental indirect	Absence de mise en conformité avec les exigences réglementaires Européennes (Finance durable, taxonomie...)
ŒUVRER SUR NOTRE TERRITOIRE POUR	Agir pour notre territoire	*Participer à des initiatives d'intérêt général	Non prise en compte des aléas (divorce, chômage, maladie...) dans les moments de vie

UNE SOCIETE SOLIDAIRE		*Contribuer au développement socio-économique des territoires d'implantation	Non accompagnement des exploitations agricoles en difficultés notamment lors des aléas climatiques et insuffisance du développement agricole du territoire dans les transitions et/ou offres insuffisantes ou non adaptées à la clientèle agricole
ATTEINDRE L'EXCELLENCE DANS LA RELATION D'AFFAIRES	Viser une relation durable avec nos clients	*Assurer aux clients la prise en compte de leurs réclamations et le règlement rapide et de bonne foi des litiges *Fournir des informations exactes et claires sur les produits bancaires et assurer le devoir de conseil	Insuffisance de protection des données personnelles des clients et défaillance du système d'information
		*Prendre en compte les facteurs ESG dans les produits et services, dans la gestion des actifs et la politique de financement	Insuffisance d'offres solidaires et socialement responsables dans la commercialisation des produits
		*Prévenir et gérer le risque de surendettement et favoriser l'accès aux produits et services bancaires	Déficit de pratiques inclusives à l'égard des clientèles fragiles ou populations défavorisées
	Agir avec éthique auprès de nos fournisseurs	*Agir en faveur de la responsabilité sociétale chez les fournisseurs *Créer des liens durables avec les fournisseurs	Non prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux dans la sélection et la relation des fournisseurs et insuffisance d'appropriation et de mise en œuvre de la politique achats responsables
Agir avec éthique et loyauté pour notre entreprise	*Prévenir la corruption, le blanchiment des capitaux, et le financement du terrorisme	Pratique contraire aux règles de déontologie et d'éthique de la CR (loyauté, corruption, non-respect intentionnel des procédures)	
AGIR POUR ETRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE	Renforcer l'épanouissement et la protection de nos salariés	*Développer les compétences et employabilité de tous les collaborateurs et une gestion des carrières dynamique *Assurer un système de rémunération équitable et transparent	Insuffisance de mise en œuvre du plan de formation
		*Créer des conditions du dialogue social sous toutes ses formes *Assurer la qualité des conditions de travail	Absence ou dysfonctionnement du dispositif d'écoute des collaborateurs et absence de pratiques favorisant la qualité de vie au travail
		*Respecter l'individu, sa dignité et ses droits fondamentaux *Prévenir toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité des chances	Absence ou dysfonctionnement de la politique de mixité homme femme de l'entreprise

Le soutien de Crédit Agricole S.A. aux ODD (Objectifs de Développement Durable) est en ligne avec ces enjeux priorités. Lancés par les Nations Unies en 2015, il s'agit de 17 objectifs, déclinés en 169 cibles, pour créer un monde plus juste et plus prospère d'ici 2030. Afin de renforcer son action, le Groupe a cartographié ces liens entre les ODD, les principaux risques extra-financiers identifiés et les politiques mises en place. Le Groupe ainsi que la Caisse Régionale Anjou Maine contribuent directement aux ODD par des actions concrètes qui figurent dans chacune des parties de nos enjeux présentés ci-dessous.

3- Nos enjeux et engagements RSE

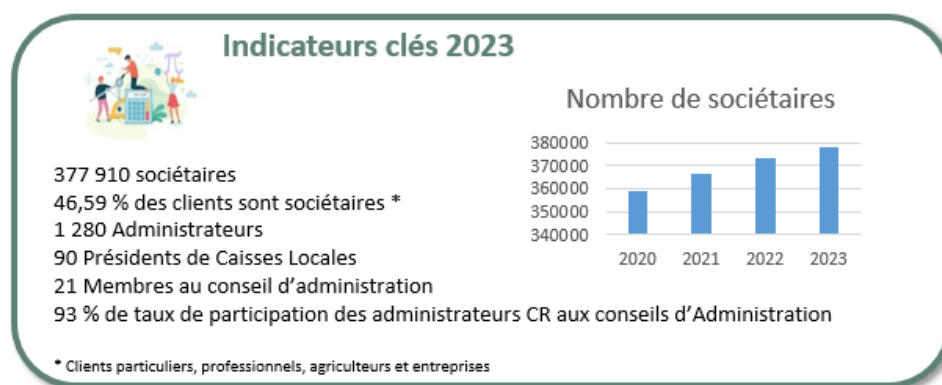
ENJEU N° 1

FAIRE DE NOTRE MODELE COOPERATIF ET MUTUALISTE UN AXE DE DIFFERENCIATION



Engagement : Affirmer notre modèle de banque coopérative et mutualiste

Pour la Caisse régionale, il est essentiel de faire vivre et de valoriser son modèle coopératif, modèle qui place l'intérêt collectif au cœur de l'identité et du fonctionnement du Crédit Agricole, développe chez les femmes et les hommes qui l'incarnent une culture entrepreneuriale mise au service du bien commun. Il vise à répondre aux évolutions sociétales contemporaines, notamment la quête de sens des citoyens et l'intégration de critères de responsabilité sociale et environnementale dans l'activité des organisations. Enfin, ce modèle permet à la Caisse régionale d'améliorer en continu la satisfaction de tous ses clients.



Veiller à l'équilibre des pouvoirs et à l'efficacité du Conseil d'administration

La valeur fondamentale du Crédit Agricole, le mutualisme, place l'Homme au centre de la vie de la Caisse régionale.

La Caisse régionale, société de personnes et non société de capitaux, est une banque coopérative dont la performance s'inscrit sur le long terme.

Le principe « un homme = une voix » (vote démocratique des sociétaires en assemblée générale de Caisse locale) favorise la représentativité et le développement des territoires de la Caisse régionale.

1- Fonctionnement équitable et participatif

La séparation des fonctions entre la Présidence du Conseil d'administration et la Direction générale est assurée conformément aux textes en vigueur et aux statuts de la Caisse régionale : la définition des orientations stratégiques et le contrôle de leur mise en œuvre incombent au Conseil d'administration composé de 21 membres élus, les responsabilités exécutives étant elles exercées par le Directeur général.

Le Comité de direction comprend 10 membres, dont 2 femmes, issus des Caisses régionales ou des filiales du Groupe Crédit Agricole avec des profils différents assurant une bonne complémentarité.

Les différents services et réseaux commerciaux de la Caisse régionale sont tous placés sous la responsabilité d'un des directeurs membres du Comité de direction.

L'évaluation du bon fonctionnement, des compétences individuelles et collectives, de l'efficacité, du Conseil et de ses comités spécialisés (fréquence des réunions, assiduité), font l'objet d'une appréciation périodique réalisée par le Comité des nominations.

La nomination des membres du Conseil suit une procédure de sélection et s'appuie sur les recommandations du Comité des nominations.

Le Conseil est régulièrement informé de la situation financière de la Caisse régionale, de son activité, de ses engagements, de ses risques et de ses résultats.

Il procède à l'examen des comptes sociaux et consolidés à fin mars et fin septembre de chaque année. Il arrête les comptes sociaux et consolidés à fin juin et à fin décembre de chaque année.

Il valide annuellement la politique financière, la politique crédit, la politique de suivi et de gestion des risques, la politique tarifaire, la politique de recouvrement, la stratégie informatique, la politique d'investissement de la Foncière du Maine, la stratégie et la politique d'externalisation de la Caisse régionale ainsi que les budgets de l'année à venir.

Il fait le point sur la mise en œuvre et le respect de la politique financière de la Caisse régionale conformément aux exigences réglementaires et aux décisions qu'il a prises, en s'appuyant sur les travaux d'audit réalisés par les Commissaires aux comptes de la Caisse régionale.

Avant présentation aux comités spécialisés du Conseil d'administration, puis au Conseil lui-même, les stratégies et politiques sont préalablement validées par le Comité de direction.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédits, le bilan du dispositif de contrôle interne est présenté au Conseil d'administration deux fois par an. Les rapports effectués devant le Conseil par les responsables des fonctions de contrôle et par le Comité

des risques visent à éclairer régulièrement les administrateurs sur l'adéquation aux exigences réglementaires du dispositif de contrôle. Ce dernier porte sur l'ensemble des risques supportés par un établissement de crédits : risque de crédit, risque de marché et de taux, risque de liquidité, risque de non-conformité, risques opérationnels, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Les réunions du Conseil donnent lieu à de nombreuses questions et à des échanges riches et constructifs y compris avec les Directeurs lors de la présentation des dossiers.

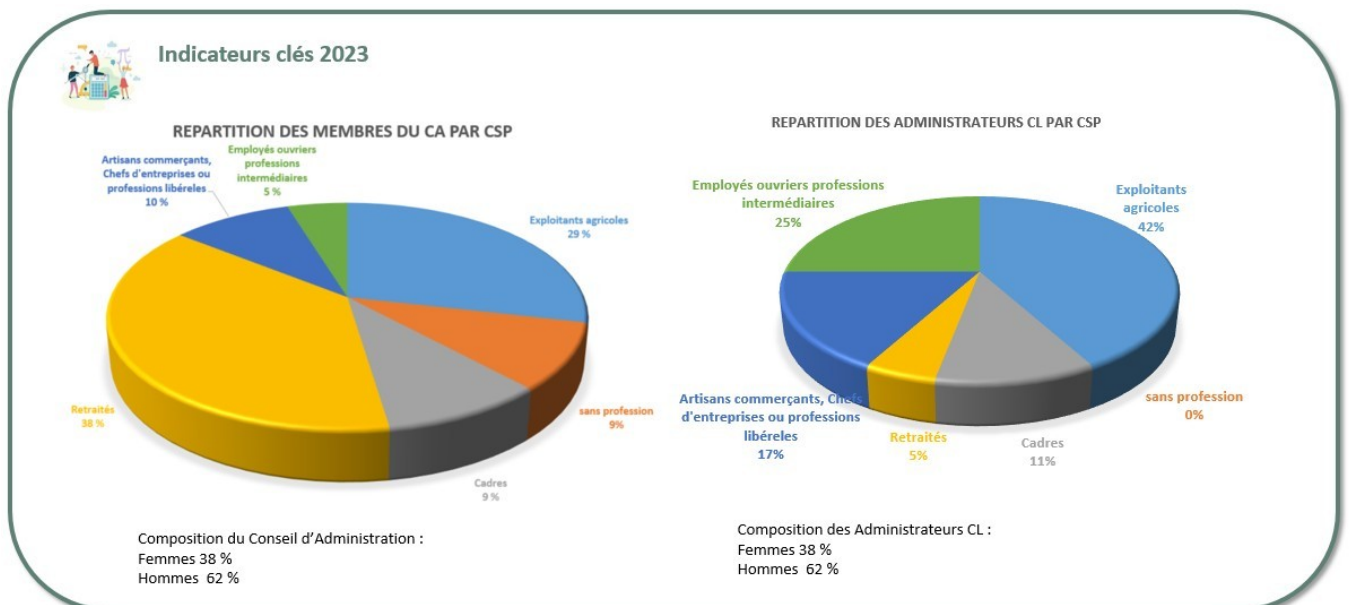
2- Diversité et représentativité

La diversité du Conseil (profession, âge, formation, expérience ...) fait l'objet d'une appréciation périodique par le Comité des nominations, conformément à ses missions légales.

Chaque année, ce Comité fixe, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, un objectif de représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein du Conseil d'administration. Il communique sur ce point annuellement au Conseil à la fin du premier semestre. Il prévoit actuellement que la proportion des personnes de chaque sexe au sein du Conseil d'administration atteigne au minimum 40% à l'issue de l'Assemblée générale de la Caisse appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

Le Conseil d'administration depuis juin 2023 est composé de 21 membres (13 hommes et 8 femmes), le minimum statutaire étant fixé à 15 membres, issus par tiers, de chacun des trois départements de son territoire, conformément à l'article 15 des statuts.

La moyenne d'âge au 31/12/2023 s'établit à 59 ans, le plus jeune administrateur étant âgé de 46 ans.



Le Comité des nominations a constaté au sein du Conseil, pour la dernière fois le 26 avril 2023 :

- Une bonne représentation de l'ensemble des bassins économiques,
- Une diversité et complémentarité des connaissances, des profils professionnels et des expériences,
- Une compétence collective acquise au travers de la participation à des comités spécialisés, aux formations et par les expériences professionnelles de chacun des administrateurs,
- Une bonne répartition des catégories socioprofessionnelles,
- Un profil des membres de chacun des 3 comités spécialisés en adéquation avec leurs missions, avec une représentation équilibrée entre les trois instances,
- Une diversité et une complémentarité du Conseil avec des profils divers : agriculteurs exploitants, viticulteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, professions intermédiaires aux côtés de retraités.

Une Commission nationale fait office de Comité des rémunérations pour l'ensemble des Caisses régionales du Crédit Agricole. Elle est constituée et composée au sein du Groupe Crédit Agricole de Présidents de Caisses, de dirigeants de l'organe central (Crédit Agricole s.a.) et de dirigeants de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

Veiller à ce que les dispositifs de contrôle et d'audit permettent de garantir la fiabilité des comptes et de maîtriser les principaux risques

Les Comités spécialisés du Conseil d'administration chargés de l'éclairer pour assurer l'effectivité de ses contrôles sont le Comité des risques et le Comité d'audit.

Ces comités se réunissent quatre à six fois par an.

Un reporting de la politique financière est effectué chaque semestre devant le Conseil d'administration. Il porte sur les orientations et la gestion des fonds propres, la gestion du risque de marché, du risque de contrepartie, du risque de liquidité et du risque de taux. Le suivi du risque crédit est assuré par la présentation des comptes chaque trimestre.

Les rapports et les bilans sur le contrôle interne (contrôle permanent, contrôle de conformité et des risques, contrôle périodique) sont aussi présentés au Conseil d'administration chaque semestre.

Le Comité des risques rend un avis sur chacun de ses rapports au Conseil d'administration.

Les ordres du jour et les procès-verbaux des Conseils d'administration sont suffisamment détaillés pour permettre de s'assurer du respect de la séparation des pouvoirs.

Chaque année, les fonctions de contrôle actualisent les cartographies des risques.

Les plans de contrôle, les plans d'audit annuels et pluriannuels sont bâtis à partir des cartographies des risques.

Respecter les intérêts des sociétaires

La Caisse régionale compte parmi ses sociétaires, les Caisses locales qui lui sont affiliées, les personnes physiques membres de son Conseil d'administration, et la SACAM Mutualisation, entité qui représente l'ensemble des Caisses régionales au sein de chacune des Caisses régionales.

Tous les clients peuvent devenir sociétaires après agrément par les Conseils d'administration des Caisses locales.

Afin de préserver les intérêts de ses sociétaires, la Caisse met à leur disposition un vaste dispositif : assemblées générales, conseils d'administration, informations en ligne, événements sociétaires, remises de prix et trophées, enquêtes, réunions d'information, reconnaissance de la fidélité, preuves en images et vidéos des actions réalisées sur le territoire...

Les 377 910 sociétaires des 90 Caisses locales affiliées à la Caisse régionale participent aux synergies positives nécessaires pour accompagner la Caisse régionale sur les enjeux locaux et sur son utilité au territoire.

Aucun sociétaire n'est en mesure d'influencer à lui tout seul les orientations de la Caisse régionale (un même sociétaire ne peut détenir au maximum que 16 droits de vote pour un total de 1 176 droits de vote lors de la dernière Assemblée Générale).

Les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales auxquels ils sont affiliés sont régulièrement convoqués en Assemblée générale pour approuver les comptes, décider de la rémunération des parts sociales, procéder au renouvellement des membres du Conseil d'administration, etc. Préalablement aux Assemblées générales ou lors de celles-ci, les sociétaires peuvent poser toutes questions et/ou transmettre des informations. Ils prennent part aux décisions en votant. Les clients sociétaires sont également associés lors des Assemblées générales à des tables rondes, témoignages, animations, expositions, etc...

Le rapport de gestion (rapport moral, compte de résultat et bilan) des Caisses locales est mis à disposition des sociétaires préalablement aux Assemblées générales et lors de celles-ci.

Les sociétaires rencontrent à cette occasion les représentants des Conseils d'administration de la Caisse régionale et des Caisses locales ainsi que la Direction générale de la Caisse régionale.

Chaque Conseil d'administration de Caisse locale réserve un temps de libre-échange entre administrateurs grâce au tour de table.

Un outil digital (Vie coopérative) est mis à disposition de tous les administrateurs pour leur permettre de s'informer sur les événements de leur Caisse locale.

De même, le rapport de gestion incluant la Déclaration de Performance Extra financière (DPEF) est publié sur la vitrine internet de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, au même titre que le livret de nos engagements mutualistes et sociétaux.

Les résultats du Groupe Crédit Agricole et de la Caisse régionale sont communiqués aux administrateurs des Caisses locales et de la Caisse régionale, chaque trimestre ou lors des événements organisés par la Caisse régionale.

Différents prix et trophées sont également organisés pour récompenser les clients sociétaires du territoire et permettre de reconnaître l'implication de ces acteurs.

C'est le cas pour les trophées de la création reprise ou plus de 80 prix de 1 000 € sont remis aux créateurs ou repreneurs d'entreprises du territoire et pour les trophées Héros locaux où 24 associations lauréates ont reçu 1500 €.

Chaque trimestre, des enquêtes sont effectuées auprès des clients sociétaires afin de mesurer leur satisfaction.

Tous les deux ans, une enquête est réalisée auprès des administrateurs pour évaluer leur indice d'engagement et de recommandation.

Les rencontres sociétaires sont aussi un moment privilégié permettant aux sociétaires de se rencontrer pendant un temps dédié et d'échanger avec les administrateurs sur les actions de leur Caisse locale.

Le site fidélité « tout ça pour moi » permet de reconnaître la fidélité des sociétaires en leur faisant bénéficier d'avantages bancaires et extra-bancaires. 80 987 clients se sont inscrits sur le site depuis son lancement, et nous comptons 934 205 participations.

L'espace virtuel créé en pleine crise sanitaire apporte les preuves en images et en vidéos de l'ensemble des actions et animations mises en place par la Caisse régionale mais aussi par les Caisses locales.

Des conférences sont organisées chaque année sur tout le territoire de la Caisse. Elles sont destinées à nos clients et aux sociétaires. Elles ont un but exclusivement informatif.

Le maillage du territoire avec les 90 Caisses locales permet enfin de représenter l'ensemble des clients sociétaires.

ENJEU N° 2

AGIR POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE BAS CARBONE



Engagement : S'engager à diminuer notre empreinte environnementale

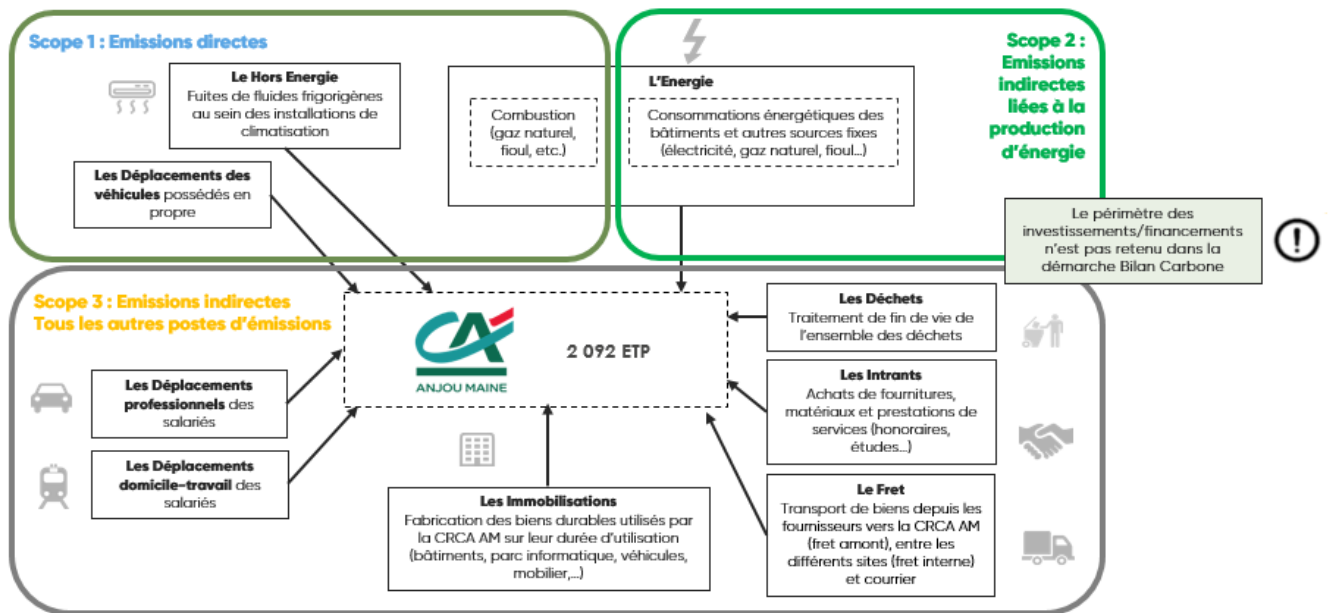
Limiter notre impact environnemental direct

Pour estimer le niveau d'émissions de Gaz à effet de serre généré par son activité professionnelle « propre » ou « de fonctionnement », le Crédit Agricole Anjou Maine réalisait un bilan carbone tous les 4 ans dont le dernier a été réalisé en 2023 sur les données 2022.

Afin d'avoir une vision stratégique de la gestion de ses émissions, la Caisse régionale a élargi la comptabilisation des émissions au Scope 3, sous le modèle de l'ADEME et augmentera la fréquence de réalisation des bilans carbone tous les deux ans. Le prochain aura lieu en 2025 sur les bases des données de l'exercice 2024.

Voici la méthodologie de calcul du Bilan Carbone **2022** de la Caisse régionale Anjou Maine :

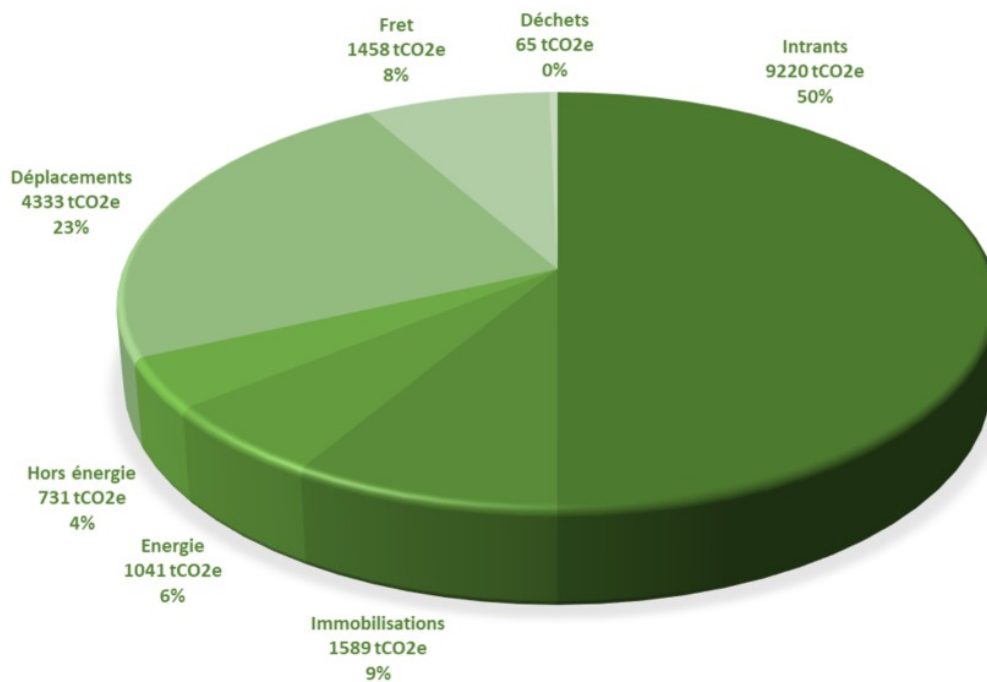
Méthodologie du Bilan Carbone incluant les scopes 1, 2 & 3



Les données chiffrées du bilan carbone 2022 de la Caisse régionale sont les suivantes :

EMISSIONS GLOBALES
 18 437 tCO₂e
 Emissions par collaborateur : 8,81 tCO₂e/ETP

Bilan Carbone 2022 - Crédit Agricole Anjou Maine



Par étape, la Caisse régionale Anjou Maine s'organise pour réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Une première étape s'est formalisée par la mise en place de projets, travaux et actions concrètes.

Ces dernières se traduisent de la manière suivante :

1- Plan de Sobriété énergétique

Dans la continuité du plan de sobriété mis en place en 2022 par les pouvoirs publics, la Caisse régionale Anjou Maine a reconduit, en 2023, les mesures du plan de sobriété.

Les actions à court terme de 2022 se sont révélées positives. Elles ont donc été instaurées en 2023, de manière pérenne :

- Température à 19°C dans l'ensemble de nos bâtiments,
- Déclenchement des climatisations en été à partir d'une température de 27°C vs 26°C précédemment,
- Extinction totale de nos enseignes lumineuses en agence,
- Extinction des spots plateaux sur nos trois sièges,
- Extinction automatique des TV salles de réunion à 19h,
- Extinction des PLV dynamiques à 19h,
- Disjonction des ballons d'eau chaude à l'exception des locaux techniques sur les sièges

Les prochaines actions consisteront à :

- Terminer notre équipement en GTB (Gestion Technique des Bâtiments) de l'ensemble de nos points de vente, en 2024,
- Etudier notre capacité à éteindre de manière automatique tous nos automates à partir de 23h,
- Etudier la possibilité d'éteindre tous nos postes informatiques à compter d'une certaine heure et à les redémarrer à distance dès 7h le lendemain,
- Planifier sur 2024 la suppression de nos 3 dernières chaudières fuel (passage en pompe à chaleur),
- Ajuster notre parc informatique au plus près de nos besoins.

Dans le cadre d'un plan pluriannuel de travaux et d'entretien de nos agences, des actions sont mises en place régulièrement :

- Remplacement de nos éclairages actuels par des leds,
- Diagnostic thermique fait par le service afin de modifier les menuiseries extérieures de première génération,
- Ajout d'isolation en fonction de la vétusté des bâtiments.

Un budget de 600 000 € est validé annuellement afin de remplacer les équipements techniques vétustes. L'objectif est d'avoir des équipements plus performants énergétiquement.

La première agence équipée en panneaux photovoltaïques a été livrée en Octobre 2023 : St Pierre Montlimart. Cette installation permettra d'autoproduire 50 % de son propre besoin en électricité. L'objectif de la Caisse régionale est d'étudier le déploiement sur 95 points de vente entre 2024 et 2026. L'étude est également en cours sur les sièges d'Angers et de Laval avec une perspective en 2024. Notre objectif est d'optimiser l'autoproduction d'énergies renouvelables en utilisant notre foncier et nos toitures.

2- Gestion technique des bâtiments

La Gestion Technique des Bâtiments est un applicatif qui permet, depuis un poste de travail, de piloter et de contrôler les équipements techniques d'une agence, comme le chauffage, la climatisation, les enseignes, la VMC, l'eau chaude... Déjà déployée dans 86 agences de notre territoire ANJOU MAINE, la GTB permet aux agences une autonomie de gestion des équipements ; et au service immobilier d'être réactif en cas de panne, de les anticiper avec pour finalité de réaliser des économies d'énergie.

Le principal avantage du système consiste à pouvoir basculer l'agence du mode chauffage en mode climatisation et vice-versa, depuis son poste de travail, sans avoir à attendre le passage d'un technicien. Le manager a une vision précise de la température qu'il fait dans chaque bureau de l'agence et peut ainsi agir rapidement, simplement et en toute autonomie.

En plus des économies d'énergies significatives via le pilotage de l'ensemble des équipements techniques, la GTB permet de détecter la plupart des pannes en temps réel, telle qu'une enseigne qui resterait allumée en plein jour. Dans ce cas, le service immobilier reçoit une alerte sur son poste de travail et peut ainsi prendre les dispositions pour remédier au problème.

Grâce à ce système, à la fermeture des agences le soir, l'eau et la ventilation se coupent automatiquement. Le chauffage ou la climatisation se mettent en mode réduit. La GTB permet également de suivre en instantané les consommations d'énergies. Le constat est positif puisque l'estimation d'économie réalisée par les agences équipées oscille entre 10 et 15 %. La qualité du système nous a décidée à déployer la GTB sur les 150 points de vente de la Caisse Régionale Anjou Maine « équipables » à horizon 2024. La fin du programme de déploiement aura lieu au 3^{ème} trimestre 2024.

3- Dématérialisation des opérations bancaires

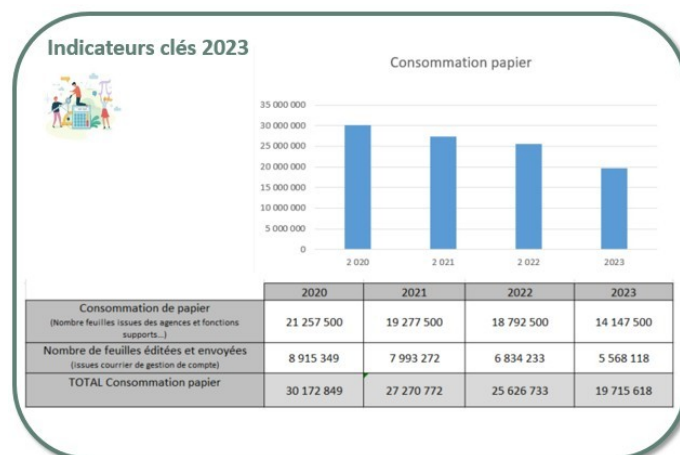
La consommation de papier dans les entreprises est un levier d'amélioration écologique et économique, c'est pourquoi un projet de progression des usages de dématérialisation a débuté en septembre 2021. Ce projet est axé sur cinq chantiers :

- Améliorer le taux de clients en e-documents
- Dématérialiser les courriers envoyés par nos services supports de la relation client
- Identifier et dématérialiser les courriers envoyés par les filiales (CA-Titres, Pacifica, Prédica...)
- Accompagner l'ensemble des équipiers de la Caisse régionale
- Optimiser les navettes courrier

En Anjou Maine, à fin 2023, 71 % de nos clients sont en e-relevés et 76,90 % des courriers de gestion sont dématérialisés.

Il s'agit là d'une vraie progression qui positionne notre Caisse Régionale Anjou Maine en première place sur l'ensemble des Caisses régionales de France, en terme de dématérialisation des courriers de nos clients.

Cela a permis d'économiser l'édition de 5 911 115 feuilles en 2023.



4- Plan Mobili T

Le plan de Mobilité de la Caisse régionale permet d’agir en faveur d’une réduction de son empreinte carbone, tant sur les trajets professionnels que personnels (trajet domicile-travail).

C’est une réponse aux enjeux « environnementaux et sociétaux ». En effet, il permet de diminuer le nombre de kilomètres réalisés par les salariés sur les trajets domicile-travail, de valoriser la mutualisation des transports, et par conséquent de diminuer nos émissions de GES. Il répond également à de nouvelles attentes sociétales des salariés, contribuant à la qualité de vie au travail.

Il s’articule autour de plusieurs actions concrètes :

- Forfait mobilité durable

Le forfait mobilité durable est une enveloppe annuelle pouvant aller jusqu’à 200 € par salarié et permettant d’aider à la prise en charge des frais de trajets domicile-travail réalisés à vélo et à trottinette (y compris électrique).

- Mobilité douce

La signature d’un partenariat avec BlablaCar Daily (plateforme de co-voiturage), ayant pour objectif de développer le co-voiturage des salariés.

- Télétravail / Travail déplacé

Une phase de test a débuté au 1er Octobre 2022 permettant aux salariés de réaliser du télétravail ou travail déplacé sur la base du volontariat, selon les modalités suivantes : 2 jours par mois pour les salariés des agences et 1 jour par semaine pour les salariés des fonctions support. On entend par travail déplacé, le fait d’exercer son activité sur un lieu différent du lieu de travail habituel, à savoir dans une agence ou service tiers.

Des négociations ont eu lieu avant la fin de ce test, et ont abouti à la signature d’un accord fin 2023 rendant pérenne les dispositions testées avec quelques adaptations : possibilité de réaliser du télétravail ou du travail déplacé pendant les vacances scolaires et possibilité de pose en ½ journée.

5- Décarboner la flotte automobile de la Caisse régionale

Autre élément contributif à la diminution de notre empreinte carbone : l'évolution de notre parc automobile.

Fin 2023, nous avons à disposition de nos salariés une flotte totale de 58 véhicules.

2022			
	Thermique	Electrique	Total
Véhicules affectés	30	2	32
Véhicules de flotte	11	7	18
Total	41	9	50

2023			
	Thermique	Electrique et hybride rechargeable	Total
Véhicules affectés	24	9	33
Véhicules de flotte	8	17	25
Total	32	26	58

Une partie de cette flotte est non affectée, c'est à dire à la disposition de l'ensemble des salariés. Elle est composée de 17 véhicules électriques et 8 véhicules thermiques. Celle-ci est amenée à devenir totalement électrique au fil des remplacements, à horizon 3 ans.

Dans le cadre de la labellisation ISO 26000 LUCIE, la Caisse régionale a pris également des engagements d'amélioration envers l'environnement sur les sujets suivants :

- 6- **Mettre en place des indicateurs objectifs et mesurés dans un tableau de bord** (Suivi émissions CO2, kms, papier, conso énergétiques ...), sujet déjà évoqué précédemment dans le paragraphe relatif à notre engagement N°2.
- 7- **Sensibiliser les collaborateurs et administrateurs sur « la banque verte »** (jeu, quiz, fresque du climat...)

En 2023, les salariés ont été sensibilisés avec l'intervention de l'équipe RSE lors de réunions de service ainsi que par des interventions de la direction sur des TEAM TV*, à plusieurs reprises dans l'année, au cours desquelles ont été abordés les thèmes « Santé et Territoire » et « Net Zéro carbone ».

Cette sensibilisation auprès de l'ensemble des salariés s'est déroulée tout au long de l'année 2023, que ce soit au travers de zoom sur les offres ISR, du nettoyage de la messagerie (avec mode opératoire), du nettoyage de la nature (en collaboration avec l'UCO d'Angers), d'animations mobilité douce, ou encore la reconduction d'une offre Néomouv avec une remise de 15 % pour les salariés de la Caisse régionale pour l'achat d'un vélo ou vélo électrique, comme cela avait été le cas en 2022.

Lors des travaux de construction du nouveau projet d'entreprise, une réflexion stratégique a été menée avec l'intervention de cadres dirigeants de Crédit Agricole Transition Énergétique, afin d'intégrer pleinement le projet Net Zéro Carbone au sein de notre Caisse régionale.

Le séminaire de Managers qui s'est déroulé en Novembre 2023 a été l'occasion d'aborder et de présenter les thématiques et travaux RSE de la Caisse régionale, notamment le bilan carbone de la Caisse régionale. A cette occasion, les managers présents, au nombre d'environ 200, ont pu bénéficier d'une fresque du climat réalisée par des animateurs du groupe Hypérior Développement.

Enfin, un parcours de formation livré par l'IFCAM sur la plateforme « Projet Sociétal », est disponible pour les salariés afin de renforcer encore cette sensibilisation aux enjeux de la RSE dans le métier de banquier.

*TEAM TV : Vidéo de communication interne portant le nom du projet d'entreprise « Transformer Ensemble Anjou Maine »

8- Initier un dossier recyclage / déchets et le suivre avec des indicateurs ad hoc

Le Crédit Agricole Anjou Maine a mené un projet d'amélioration de la gestion de ses déchets.

En 2023, le tri sélectif a été déployé sur les 3 sièges d'Angers, Le Mans et Laval. Il sera effectif sur l'ensemble des agences à partir du premier semestre 2024. Cela s'est formalisé par la mise en place de contenants de tri sélectif et la suppression des poubelles individuelles de bureau. Afin d'être incitatif, la Caisse régionale a également formalisé un système de collecte permettant d'harmoniser les pratiques de manière identique sur les trois départements.

En 2024, nous allons également accompagner nos 3 restaurants d'entreprise dans la valorisation des déchets alimentaires sous forme de compost.

9- Instruire un dossier numérique « green IT » en lien avec la charte INR et le suivre avec des indicateurs ad hoc

Une grande partie du numérique, notamment la gestion du Hardware, est gérée par la filiale du groupe : Crédit Agricole Technologies et Services. L'étude d'une solution externe, communautaire à plusieurs Caisses régionales, permettant d'automatiser les processus de nettoyage des serveurs, d'allonger la durée de vie du matériel et de limiter l'obsolescence, est en cours.

Minimiser notre impact environnemental indirect

Pour calculer les émissions de GES associées à son portefeuille de financements et d'investissements (empreinte indirecte), le Groupe met en œuvre depuis 2011 une méthodologie de quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique.

Cette méthodologie, que le Groupe utilise depuis 2012, est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le guide sectoriel pour le secteur financier "Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre" publié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises et l'association Bilan Carbone.

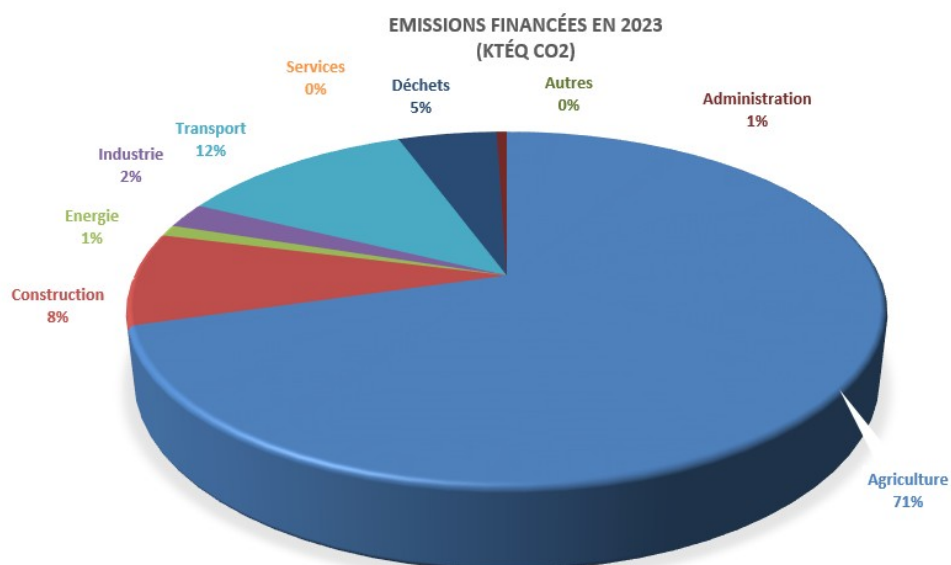
La méthodologie permet de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées sous forme d'approche macroéconomique.

Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée “par enjeu”, par opposition à l’allocation usuelle “par scope”.

Au-delà de l’aspect quantification, la réalisation d’une telle cartographie permet au Groupe d’identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement de politiques sectorielles RSE. Elle est également utilisée dans les méthodologies et calculs liés au risque climatique de transition.

Tableau de restitution en Anjou Maine

Secteur	Facteur d'émission	2023		2022		2021	
		Encours (Millions d'€)	Emissions financées (Ktég CO2)	Encours (Millions d'€)	Emissions financées (Ktég CO2)	Encours (Millions d'€)	Emissions financées (Ktég CO2)
Agriculture	0,33	2534,41	824	2477,70	744	2270,10	681
Construction	0,04	2392,53	99	2277,90	155	1713,30	117
Energie	0,14	80,90	12	76,80	11	47,40	7
Industrie	0,24	114,48	27	131,20	42	88,30	28
Transport	0,54	262,83	142	265,40	231	231,80	201
Services	0,00	1437,29	0	1408,40	0	1046,70	0
Déchets	0,89	66,36	59	57,60	43	41,10	30
Administration	0,01	934,39	6	1023,60	0	1120,50	0
Autres	0,00	274,80	0	284,10	0	264,50	0
Total		8097,99	1169,00	8002,90	1225,00	6823,70	1065,00



Présentation générale de la stratégie climat du Groupe Crédit Agricole

La stratégie climat du Groupe Crédit Agricole, précisée en 2022 et enrichie en décembre 2023, repose ainsi sur l’équation suivante : déployer massivement des financements et investissements dans les énergies renouvelables, les infrastructures bas-carbone, les technologies propres et les projets d’efficacité énergétique, accompagner tous les clients dans leurs transitions et cesser tout financement de nouveaux projets d’extraction d’énergies fossiles et adopter une approche sélective dans

l'accompagnement des énergéticiens inscrits dans cette transition. De façon globale, la stratégie climat du Groupe vise à appréhender les impacts des activités menées par le Groupe Crédit Agricole sur le climat (volet "matérialité environnementale" telle que définie par la NFRD – Non-Financial Reporting Directive) de façon à réduire les impacts négatifs et à accroître les impacts positifs de ces activités, et identifier les opportunités liées aux transitions climatiques telles que définies par la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures).

L'analyse des impacts financiers potentiels des risques climatiques sur les activités du Groupe (volet "matérialité financière" telle que définie par la NFRD) est quant à elle traitée au sein la partie 4 "La gestion des risques ESG" de ce chapitre.

Depuis juin 2019, le Groupe Crédit Agricole déploie une stratégie climat visant à réallouer progressivement ses portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. Cette stratégie a dans un premier temps été mise en place à travers deux séries de décisions structurantes mises en œuvre tout au long de 2020 et 2021 :

- Adoption de premiers objectifs de décarbonation structurants : désengagement du charbon thermique à horizon 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde), accroissement significatif des financements des énergies renouvelables, accélération des politiques d'investissement responsable ;
- Création d'outils afin de répondre à ces objectifs : gouvernance climat dédiée, outils de reporting et de pilotage extra-financier, etc.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de "verdir" rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition. Aussi, le Groupe Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies bas-carbone et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

En tant qu'acteur majeur de l'économie, le Groupe Crédit Agricole considère qu'il est de sa responsabilité d'accompagner l'ensemble de ses clients (particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs) dans leur adaptation aux défis posés par le changement climatique. Cette conviction, qui est au fondement de sa stratégie climat depuis 2019, s'est traduite au cours de l'année 2022 par la poursuite des plans d'action suivants.

A la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023. Un engagement qui, à travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances *Net Zero* du secteur financier, couvre la majeure partie des portefeuilles de Crédit Agricole. En 2023, le Groupe Crédit Agricole a ainsi annoncé des trajectoires ou des ambitions de décarbonation ainsi que des plans d'accompagnement pour les portefeuilles de financement de cinq secteurs clés de l'économie (immobilier résidentiel, aviation, acier, agriculture, transport maritime). Cette annonce fait suite à la publication, en 2022, des objectifs de décarbonation sur cinq premiers secteurs (pétrole et gaz, immobilier commercial, production d'électricité, automobile, ciment).

En parallèle, des politiques sectorielles RSE explicitent les critères sociaux, environnementaux et sociétaux à introduire dans les politiques de financement et d'investissement. Ces critères reflètent essentiellement les enjeux citoyens qui semblent les plus pertinents, et notamment en ce qui concerne le respect des droits humains, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. Le but des politiques sectorielles est ainsi de préciser les principes et règles d'intervention extra-financiers concernant les financements et investissements dans les secteurs concernés.

Accélérer le développement des énergies renouvelables

Crédit Agricole Transitions & Énergies

Fort de l'expérience acquise dans le secteur des énergies nouvelles et de la transition énergétique et de sa volonté d'accélérer les transitions, le Crédit Agricole a annoncé la création de **Crédit Agricole Transitions & Energies** (CAT&E) en juin 2022, à l'occasion du Plan Moyen Terme de Crédit Agricole S.A. « *Ambitions 2025* ».

Avec Crédit Agricole Transitions & Énergies, le Crédit Agricole devient énergéticien des territoires en rendant les transitions accessibles à tous et en accélérant le développement des énergies renouvelables sur les territoires à travers deux activités complémentaires :

- La production et la fourniture d'électricité renouvelable en circuit court, en coopération avec les acteurs des territoires, avec à l'appui une offre d'investissement et une offre de financement ;
- Le conseil et les solutions en transitions, en accompagnant les démarches de sobriété des clients.

Les leviers de Crédit Agricole Transitions & Énergies pour développer les énergies renouvelables dans les territoires

- L'investissement : l'objectif est de se donner les moyens d'initier et sourcer les projets en faveur du renforcement de la filière EnR grâce aux expertises du Groupe, de contribuer au renforcement des fonds propres des développeurs et d'acquérir des actifs de production ;
- Le financement : apporter une solution financière complète à tous les projets de production d'EnR et d'efficacité énergétique avec les banques du Groupe, une offre d'ingénierie financière et juridique, ainsi que des offres de financement dans différents domaines de l'énergie durable (énergies renouvelables, performance énergétique, environnement). D'ici 2030, l'ambition de Crédit Agricole Transitions & Énergies est de mobiliser 19 milliards d'euros de financement apportés par les entités du groupe Crédit Agricole en France. Avec le transfert des équipes d'Unifergie de Crédit Agricole Leasing & Factoring (convention de partenariat signée, suite à la bascule d'Unifergie de CAT&E à CAL&F, en T4 2023), Crédit Agricole Transitions & Energies dispose d'une équipe d'experts de haut niveau en matière de financement de projets dans les domaines de l'énergie.

La production et fourniture d'énergies renouvelables en circuit court : produire et fournir de l'électricité d'origine renouvelable localement au bénéfice des développeurs, des collectivités locales et des consommateurs. Crédit Agricole Transitions & Énergies vise 2 GW de capacité de production installée à partir des actifs détenus par le Groupe en 2028, et 500 GWh de fourniture d'électricité bas

carbone, équivalent à une consommation annuelle de 196 000 habitants, en 2026. Cette offre est opérée par Selfee¹, dont Crédit Agricole Transitions & Énergies est actionnaire de référence.

Les leviers de Crédit Agricole Transitions & Énergies pour accompagner les démarches de sobriété des clients

Pour accompagner ses clients entreprises et collectivités publiques vers des démarches de sobriété énergétique et environnementale, Crédit Agricole Transitions & Énergies se dote d'une gamme de solutions opérée par R3 (100 experts conseil et solutions en transitions en 2023 et 200 d'ici 2025), dont Crédit Agricole Transitions & Énergies est actionnaire de référence :

- Entreprises : accompagnement adapté à la maturité des entreprises (diagnostic énergétique, stratégie RSE, bilan carbone, plan de décarbonation...).
- Collectivités publiques : solutions leur permettant d'accélérer leur transformation en matière de durabilité : ville durable, énergie, déchets, eau...

Pour accompagner ses clients particuliers dans leurs projets d'éco-rénovation, Crédit Agricole Transitions & Énergies s'appuie sur la plateforme « J'écorénove mon logement » avec un diagnostic en ligne, des recommandations et des estimations sur les travaux à effectuer ainsi que des informations sur les aides disponibles.

Se désengager des énergies fossiles

Depuis plusieurs années, le Groupe Crédit Agricole s'engage en faveur d'un retrait des énergies fossiles. Dans un premier temps, cette volonté a été marquée, en 2015, par l'engagement de mettre un terme au financement de l'extraction du charbon puis, en 2019, par l'annonce de la fin du financement du charbon thermique (mines, centrales électriques, infrastructures de transport dédiées) à horizon 2030 (dans les pays de l'UE et de l'OCDE) et 2040 (dans le reste du monde).

En 2022, Crédit Agricole S.A. a renforcé cette orientation en annonçant plusieurs engagements :

- Réduction de 25 % des émissions de carbone par million d'euros investi par Crédit Agricole Assurances² (2025 par rapport à 2019) ;
- **Pétrole et gaz** : diminution de 75% des émissions CO₂e liées aux financements des secteurs gaz et pétrole d'ici 2030 ; baisse de 25 % de l'exposition³ de Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025 ; pas de financement direct de nouveaux projets d'extraction de pétrole ; exclusion des financements directs d'extraction d'hydrocarbures non-conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux) ; exclusion des financements directs d'extraction de

¹ Selfee est un opérateur du marché de l'électricité qui permet d'acheter en circuit court, à prix local, l'électricité produite sur le territoire en étant l'unique intermédiaire avec le producteur d'énergie.

² Empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions et obligations *Corporate* notées détenues en direct.

³ L'exposition retenue est l'*Exposure At Default* (EAD). Le pourcentage d'attribution est sur les dépenses d'investissement (Capex).

pétrole et de gaz en Arctique⁴ ; analyse annuelle du plan de transition des clients du secteur pétrole-gaz, basé principalement sur le choix d'un scénario de référence (vs scenario *Net Zero 2050*) et sur la stratégie de désinvestissement des énergies carbonées et de l'investissement dans la décarbonation ;

- **Électricité** : finalisation du désengagement des centrales à charbon ; sélectivité et réduction accrues du financement des centrales à gaz.

En 2023, le groupe Crédit Agricole a réaffirmé et amplifié ces engagements :

- **pétrole et gaz** : arrêt de tout financement de nouveau projet d'extraction d'hydrocarbures fossiles (publication au T1 2024 du montant total des projets d'extraction fossile sur lesquels le Groupe était déjà engagé) ; arrêt des financements corporates pour les producteurs indépendants consacrés exclusivement à l'exploration et la production de pétrole et/ou gaz ; examen au cas par cas des financements corporates des énergéticiens, selon une appréciation mise à jour régulièrement, en tenant compte de leurs engagements dans la transition ; accélération de notre objectif de réduction de nos émissions financées, avec un rythme deux fois plus rapide que le scénario NZE de l'AIE.
- **électricité** : triplement des financements annuels en France par Crédit Agricole Transitions & Energies sur les énergies renouvelables entre 2020 et 2030⁵, suivant la recommandation de l'Union européenne ; augmentation de 80% de l'exposition de Crédit Agricole CIB aux énergies bas-carbone entre 2020 et 2025 pour atteindre 13,3 milliards d'euros en 2025.

Net Zero Banking Alliance : préciser nos cibles et engagements sectoriels

Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, quatre coalitions d'institutions financières engagées à la neutralité carbone 2050 : la Net Zero Banking Alliance pour les métiers de la banque, la Net Zero Asset-Managers Initiative pour son métier de gestion d'actifs piloté par Amundi, la Net Zero Asset Owner Alliance et la Net Zero Insurance Alliance pour Crédit Agricole Assurances.

Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance...

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le Groupe Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de conseils externes, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque.

⁴ L'AMAP pour l'Arctique terrestre et au-delà de la ligne Köppen dans l'Arctique marin.

⁵ Plus précisément, l'ambition du groupe Crédit Agricole est de porter les financements structurés par CAT&E/Unifergie de 1Mds aujourd'hui à 3Mds en 2030 pour atteindre 19 milliards d'euros en cumulés d'ici 2030

Alignée au projet du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale Anjou Maine a engagé des travaux en 2023 visant à estimer ses émissions de carbone indirectes issues de ses financements sur les secteurs suivants : Immobilier résidentiel, immobilier commercial, agriculture et électricité. Ces travaux ont permis à la Caisse régionale de faire une 1^{ère} évaluation du chemin à parcourir pour répondre aux ambitions du Groupe et aux Accords de Paris sur ces secteurs et surtout d'engager des travaux d'accompagnement de tous ses clients vers l'économie bas carbone : adaptation de nos offres, de nos politiques et des parcours clients.

De niveau Groupe Crédit Agricole, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 10 secteurs les plus émissifs de nos portefeuilles de financement (les énergies fossiles, production d'électricité, transports maritimes, aviation, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, acier, ciment). Ces 10 secteurs représentent environ 60% des encours du Groupe Crédit Agricole et environ 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce qui appuie le fait que ce sont les secteurs prioritaires pour adresser l'enjeu du changement climatique.

Objectifs intermédiaires, ambitions et plans d'actions du Groupe Crédit Agricole sur cinq secteurs pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050

Electricité

- **Indicateur** : montant en intensité (gCO₂e/kWh) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements des clients ayant une activité dans la production d'électricité.
- **Périmètre** : scope 1

Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole

Base de référence 2020	de Objectif de réduction à horizon 2030	Cible 2030
224 gCO ₂ e/kWh	- 58 %	95 gCO ₂ e/kWh

- **Plans d'action**
 - Accroître significativement le financement des énergies renouvelables en multipliant par trois le financement des énergies renouvelables ;
 - Accroître de 80 % de l'exposition (3) aux énergies bas-carbone (production et stockage) d'ici 2025 (par rapport à 2020), contre un objectif de 60% annoncé en 2022 ;
 - Élargir la base de clients, en intégrant de nouveaux clients afin de mieux refléter la diversité croissante du secteur ;
 - Se retirer de manière sélective des unités de production à base d'énergie fossile en finalisant la sortie du charbon d'ici 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde).

Automobile

- **Indicateur** : montant en intensité (gCO₂/km) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements de constructeurs automobiles et de véhicules (prêts particuliers, contrats de leasing, titrisation).
- **Périmètre** : scope 3 des constructeurs et scope 1 des utilisateurs.

Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole

Base de référence 2020	de Objectif de réduction à horizon 2030	Cible 2030
190 gCO ₂ /km	- 50 %	95 gCO ₂ /km

Plans d'action

- Financer un véhicule neuf sur deux en motorisation hybride ou électrique à horizon 2025 (Crédit Agricole Consumer Finance) ;
- Promouvoir la transition des particuliers et des entreprises vers les véhicules électriques et la mobilité douce à travers d'outils comme les locations court et long termes, le leasing social ou des initiatives innovantes comme des partenariats avec de nouveaux acteurs du segment électrique (Agilauto, youRmobile, JV avec Watèa, Agilauto-partage, etc.) ;
- Accompagner la transformation du secteur en finançant de nouveaux acteurs, tels que les fabricants de batteries et les opérateurs de solutions de recharge, les constructeurs exclusivement dédiés aux véhicules électriques et avec un suivi rapproché des trajectoires des fabricants en matière d'émissions de carbone.

Immobilier commercial

- **Indicateur** : montant en intensité (kgCO₂e/m²/an) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements des bâtiments des clients professionnels et entreprises
- **Périmètre** : scopes 1 et 2

Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole

Base de référence 2020 ⁽²⁾	de Objectif de réduction à horizon 2030	Cible 2030
36 kgCO ₂ e/m ² /an	- 40 %	22 kgCO ₂ e/m ² /an

Plans d'action

- Jouer un rôle majeur dans le financement des besoins massifs en travaux de rénovation, en accompagnant les clients et capitalisant sur la réglementation locale : pour Crédit

Agricole CIB, augmenter de 50 % l'exposition aux bâtiments verts⁶ (en 2025, comparé à 2020) ; pour LCL, atteindre plus de 4 milliards d'euros de nouveaux financements verts⁷ cumulés sur la période 2023-2030 ;

- Mettre l'efficacité énergétique au cœur des efforts commerciaux et des politiques en matière de risques, en développant des solutions tout-en-un et clés en main pour faciliter la gestion de l'énergie dans tous les bâtiments ;
- Poursuivre l'amélioration de la qualité de la donnée pour compléter la connaissance du portefeuille et des efforts des clients.

Immobilier résidentiel

Crédit Agricole s'engage à accompagner les propriétaires immobiliers pour contribuer à l'atteinte de l'objectif français de 12,4 kgCO₂e/m²/an⁸ en 2030, une décarbonation qui reposera sur la mobilisation de toutes les parties prenantes (propriétaire, politique publique, filière du bâtiment), tout en tenant compte de l'hétérogénéité des territoires en matière d'émissions de gaz à effet de serre des logements.

Plans d'action

- Systématiser les échanges avec les clients autour de la rénovation globale et performante, notamment au moment de l'acquisition d'un nouveau bien immobilier avec un DPE E, F et G ;
- Développer des solutions clients innovantes, tout en mobilisant l'ingénierie financière du Groupe. C'est par exemple l'objet de « J'écorénove mon logement », une plateforme lancée en mai 2023 ;
- Adapter les politiques d'octroi et tarifaires pour encourager la rénovation ;
- Capitaliser sur l'ancrage territorial pour renforcer les actions locales, notamment par des partenariats et une sensibilisation accrue des clients.

Agriculture

Partenaire historique du monde agricole, Crédit Agricole s'engage à accompagner ses clients dans leur démarche de décarbonation tout en veillant à renforcer la souveraineté alimentaire :

- En se mettant au service des feuilles de route que fixeront la profession et les filières en lien avec les pouvoirs publics (travaux en cours) ;
- En accompagnant les leviers de décarbonation déjà identifiés par les filières ;
- En adaptant son accompagnement dans le respect des écosystèmes, des territoires et des acteurs ;
- À l'échelle de la France et de l'exploitation.

⁶ Bâtiments verts selon le Green Bond Framework CASA à date (<https://www.credit-agricole.com/finance/dette-et-notations>).

⁷ Vert : DPE > D.

⁸ Objectif défini par le scénario CRREM 2020.

- **Plans d'action**

- Au niveau national, Crédit Agricole ambitionne d'accompagner la Ferme France à travers la structuration du marché du crédit carbone volontaire (lancement au T1 2024 d'une plateforme exploitée en collaboration avec France Carbon Agri, mettant en relation des agriculteurs aux pratiques vertueuses et des entreprises ou collectivités soucieuses de contribuer à la neutralité par l'achat de crédit carbone en complément de la réduction de leurs propres émissions), le soutien à l'innovation, et l'accompagnement à la transition des acteurs amont et aval de la filière (lancement de fonds de transitions à hauteur de 500 millions d'euros avec une cible de 1 milliard d'euros pour financer les stratégies de transition des acteurs des secteurs) ;
- Au niveau de chaque Caisse régionale, Crédit Agricole renforcera son accompagnement des agriculteurs dans leur démarche de transition : en dialoguant avec eux pour évaluer leur maturité sur les sujets de transitions, en les accompagnant dans leurs démarches via des solutions et des outils dédiés, en développant de nouvelles offres en faveur des énergies renouvelables à l'échelle de l'exploitation (méthanisation, solaire, etc.).

ENJEU N° 3

OEUVRER SUR NOTRE TERRITOIRE POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE



Engagement : Agir pour notre territoire

Participer à des initiatives d'intérêt général

Le Conseil d'administration du fonds de dotation actions mutualistes établit son programme d'action pour l'année à venir :

- Dons en faveur de l'association développement solidaire (réseau Point Passerelle),
- Dons à « CA Initiatives Locales »,
- Trophée création-reprise pour soutenir les professionnels.

Notre Caisse régionale apporte chaque année son soutien financier et/ou soutien de communication à une « grande cause ». En 2023, il s'agit de l'inclusion numérique, notamment au travers du soutien apporté à l'Association de Santé d'Education et de Prévention sur les Territoires (ASEPT) des Pays de la Loire.

La Direction générale, par le biais du Service Communication interne et externe, initie en complément des actions sociétales diverses et variées. C'est le cas notamment d'actions en faveur de la santé publique avec la réalisation de campagnes de sensibilisation (Semaine du handicap / Octobre rose / Téléthon / Virades de l'espoir...).

1- Au cœur des lieux de vie

Dans un cadre plus large d'assistance à des tiers, le Crédit Agricole a développé les Points Passerelle. Ils sont ouverts à tous et sont gérés par l'association Développement Solidaire financée par le Fonds de Dotation. Ces Points Passerelle ont pour but d'aider, d'orienter et d'accompagner des personnes

(clientes ou non du Crédit Agricole) en difficultés passagères, confrontées à des accidents de la vie ayant entraîné une modification importante de leurs revenus. Au-delà de l'aide « professionnelle », l'objectif est de leur rendre autonomie et dignité. Les Points Passerelle ont également un rôle préventif et proposent des ateliers budgétaires à destination des jeunes. Les collaborateurs et bénévoles de l'association interviennent dans les collèges, lycées, MFR (Maisons Familiales et Rurales)... afin de sensibiliser les jeunes à l'éducation budgétaire. L'atelier permet d'appréhender le budget à l'aide d'un jeu (notion de revenus/dépenses, moyens de paiement, factures, impôts, assurances...). En 2023, 53 ateliers budgétaires ont eu lieu bénéficiant à plus de 700 jeunes.

L'année 2023 a également été l'occasion pour notre Caisse régionale de lancer « Anjou Maine Tour », afin d'aller à la rencontre des habitants des communes du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe. Des rencontres ayant pour objectif de les sensibiliser à l'inclusion numérique (notre grande cause de l'année) mais également à l'inclusion sociale. Cette première édition, qui sera par ailleurs reconduite en 2024, s'est déroulée sur 5 semaines en Janvier et Février 2023, dans 39 lieux sur l'ensemble des 3 départements. Elle a mobilisé 43 équipiers des fonctions supports, 150 équipiers du réseau et 150 administrateurs. Il a été réalisé pas moins de 420 quiz auprès des habitants de notre territoire, ce qui a permis d'échanger avec environ 1 500 personnes, soit une quarantaine de personnes par lieu de vie. L'initiative a été renouvelée durant les deux semaines des rencontres sociétaires (mi-novembre 2023) sur 14 centres de lieux de vie différents.

2- Accompagnement du tissu associatif et des actions locales

La Caisse régionale met également à disposition dans chaque point de vente un mur d'affichage dans lequel les associations sont libres de communiquer sur leurs initiatives locales. Ces associations peuvent d'ailleurs solliciter une aide financière par le biais du dispositif « J'♥ mon Asso », financé par le Fonds de Dotation CAIL. Cet accompagnement permet à chacune des Caisses locales de la Caisse régionale, de soutenir en toute autonomie, les associations de leur secteur (clientes ou non) dans leurs projets réalisés sur notre territoire. Chaque année, ce sont ainsi près de 800 associations qui sont accompagnées financièrement par les Caisses locales en Anjou Maine. En plus de cette aide en local, Crédit Agricole Initiatives Locales distribue, dans le cadre des « Trophées Héros Locaux », huit prix de 1 500 € par département à des associations soutenues dans l'année par le biais de « J'♥ mon Asso » et désigne un « Grand Prix CAIL » doté de 4 000 €. Enfin, les sociétaires des Caisses locales ont la possibilité chaque année lors des Assemblées générales de désigner un prix « Coup de ♥ des sociétaires », permettant de verser 2 000 € supplémentaires à une association par département.

Dans le domaine de l'innovation et du partage du savoir, nous accompagnons des startups dans nos villages by CA (Le Mans et Laval), et apportons notre soutien aux événements innovation tels que Agreenstartup, Business Connect, les 24h du Code, le Tremplin créatif Étudiant...La Caisse régionale est également présente au Comité de pilotage du concours « la Mayenne innove ». Enfin, le soutien à « Unis Cité » et « De la Mayenne aux grandes écoles » dans leurs actions en faveur des jeunes a été renouvelé en 2023.

Dans le domaine de l'orientation professionnelle, nous participons à des forums de l'enseignement et de la formation afin de favoriser les échanges et rencontres avec les acteurs de notre territoire. De plus, la Caisse régionale a été mécène du « Big Bang de l'Emploi », organisé par la Région des Pays de la Loire.

Dans le domaine culturel, nous sommes membres du Cercle des mécènes des Quinconces au Mans, nous sommes mécènes du Festival d'Anjou, des Nuits de la Mayenne, du Carré, scène nationale de Château-Gontier-sur-Mayenne, ou encore du Théâtre de Cholet.

Dans le domaine de l'habitat, nous sommes membres du Conseil d'administration de l'ADIL 53 (Association Départementale Information Logement), de l'ADLJ (Association Départementale pour le logement des Jeunes), mais aussi de Soliha Mayenne et Pro Civis Ouest.

3- Soutien des actions des Fondations Nationales

Par ailleurs, la Caisse régionale relaie sur son territoire les appels à projet de CA Assurances et des Fondations nationales afin de soutenir les projets locaux, notamment via son Fonds de dotation Crédit Agricole Initiative Locale (CAIL). Ainsi, la Caisse régionale apporte son soutien à La Cravate Solidaire Le Mans ou encore l'Escale Solidaire d'Habitat et Humanisme, au Mans (après avoir accompagné celle de Laval en 2022). L'école de production Scan'up, en Sarthe, a également été soutenue en 2023, par le biais de fourniture de mobiliers de bureau (chaises, tables, bureaux, paperboards).

A l'occasion de l'appel à projets national en faveur de la santé des jeunes, la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement a soutenu l'AFCCC 49 (Association Française des Centres de Consultation Conjugale du Maine-et-Loire) pour son projet « Animations sur la vie affective, relationnelle et sexuelle auprès des enfants de 4 à 10 ans relevant de la protection de l'enfance ».

Dans le cadre de l'appel à projet « Aidants », Crédit Agricole Assurances a soutenu le projet « *Une photo en parole : groupe de parole post-aidance* » porté par le Pôle Ligérien des Moncellières (à Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire dans le Maine-et-Loire). Celui-ci propose la création de deux groupes de parole de huit post-aidants s'appuyant sur la médiation photo pour progressivement mettre fin au statut d'aidant et accompagner la transition vers une vie sociale active.

Par ailleurs, la Caisse régionale a également répondu à l'appel du Groupe Crédit Agricole, afin d'accompagner les victimes des événements survenus au Maroc et en Libye, à travers un don financier à destination de la Croix Rouge française qui a permis la distribution de kits alimentaires, tentes, bouteilles d'eau et autres produits de première nécessité. Le Crédit Agricole Anjou Maine a également apporté son soutien aux victimes du conflit en Ukraine, ainsi qu'aux équipes de Crédit Agricole Ukraine, en prenant part aux appels aux dons organisés en faveur de fonds de solidarité dédiés.

4- Santé bien Vivre

En 2023, la Caisse Régionale de l'Anjou-Maine a souhaité dans le cadre du projet Groupe Crédit Agricole s'inscrire dans la démarche Santé & Territoires avec deux promesses :

- **« Répondre aux besoins de santé des Français, sur l'ensemble du territoire et à tout moment »**

Une filière santé a été mise en place pour répondre aux mieux aux attentes des professionnels de la santé, de la formation à l'installation.

Fin 2023, en phase avec nos valeurs mutualistes, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est devenu le mécène fondateur du fonds de dotation des Hôpitaux de la Mayenne avec la volonté forte de rendre attractif les 7 Hôpitaux publics de ce département fortement impactés par les déserts médicaux.


- « **Accompagner l'adaptation de la société au vieillissement** » près de 29 % de la population de notre territoire aura plus de 65 ans en 2030, les évolutions sociétales seront visibles et les notions de « Bien vivre / Bien Vieillir » prennent désormais tous leurs sens.

Le logement des seniors est l'un des grands défis du vieillissement de la population. Le Crédit Agricole Anjou Maine se mobilise aux côtés des acteurs de l'habitat inclusif sur notre territoire pour développer des solutions alternatives au domicile ou à l'Ehpad. Il s'agit de petits immeubles à taille humaine, associés à des espaces communs partagés qui permettent de combiner vie autonome et environnement sécurisé.

Pour ceux qui ne souhaitent plus ou ne peuvent plus rester vivre dans leur domicile actuel, le Crédit Agricole Anjou Maine est engagé avec plusieurs partenaires du groupe proposant des maisons où il fait « bon vivre » :

- Vivre en Béguinage
- Ages & Vie
- Colocation Cette famille

Au global, huit maisons sont déjà ouvertes sur notre territoire, plus de 90 personnes âgées accueillies, 35 emplois créés et de nombreux projets à l'étude avec nos partenaires.



Indicateurs clés 2023

1 130 K€ : Budget attribué au fonds de dotation et aux Points Passerelles
531 : Nombre de requérants accompagnés par le Point Passerelle en 1^{er} RDV dans l'année
915 : Nombre de Rdv de suivis des requérants dans l'année

Contribuer au développement socio-économique des territoires d'implantation par l'emploi et la compétence

« Etre créateur de liens, utile aux territoires et à ceux qui y vivent » : cette ambition s'inscrit dans l'ADN du Crédit Agricole et trouve une résonance nouvelle dans une période marquée par des défis sociétaux, environnementaux et technologiques. D'où la volonté de la Caisse régionale d'accompagner les transitions sur ses 3 départements. Elle vise à mobiliser autour de projets d'intérêt général et en répondant au besoin croissant de solidarité et d'inclusion bancaire.

La Caisse régionale ne dispose pas à proprement parler d'une politique de contribution à la création d'emplois locaux mais nous le faisons naturellement, notamment au travers de nos recrutements.

Nous avons des relations privilégiées avec les écoles implantées sur notre territoire, la Chambre de Commerce et d'Industrie, permettant de faciliter nos recrutements en alternance et en CDI. Nous réalisons régulièrement des présentations de l'entreprise et de nos métiers dans ces mêmes écoles, accompagnons les étudiants dans leurs démarches de recherche d'emploi et proposons des offres de stage.

En complément, nous travaillons avec des organismes tels que Pôle Emploi, Cap emploi et l'APEC.

Ces actions sont partagées avec l'ensemble du personnel au travers de communications ciblées.

Un objectif de 6% de travailleurs en situation de handicap est fixé pour notre Caisse régionale et un partenariat a été noué avec l'APELS (Agence pour l'Éducation par le Sport) pour faciliter le recrutement de jeunes publics prioritaires dans le cadre d'un contrat d'alternance d'un an.

Contribuer au développement socio-économique des territoires d'implantation dans le domaine Agricole

1- Accompagner les exploitations Agricoles en difficulté

Dans le domaine agricole, nous participons au Conseil d'administration de l'IRESO 53 (Institut Rural d'Éducation et d'Orientation), de la SAFER Pays de la Loire (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), de la CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole), de SOLAAL (Solidarité des Producteurs Agricoles et des Filières Alimentaires), de l'AFDI 49 (Agriculteurs Français et Développement International). Nous sommes également membres des chambres d'agriculture 49/53/72.

La Caisse régionale est membre des cellules Réagir, sous l'égide des Chambres d'Agriculture pour accompagner les agriculteurs en difficulté afin qu'ils aient le réflexe de venir chercher des interlocuteurs pour les aider, avant même qu'ils ne se trouvent en difficulté grave.

Les cellules Réagir recherchent des solutions et proposent un accompagnement personnalisé, variable d'un département à l'autre, tenant compte des particularités territoriales.

Pour les agriculteurs en difficulté, les expertises sont mutualisées pour évaluer la situation, réaliser un diagnostic, un bilan technico-économique, une médiation, ou un secours d'urgence en lien avec la MSA ; et permettre ainsi de franchir une période difficile, et redonner des perspectives par un plan d'action personnalisé.

La Caisse régionale est membre actif de ces expertises et participe financièrement à l'élaboration de ces diagnostics.

2- Accompagner l'évolution des techniques vers un système Agroalimentaire compétitif et durable

Le Crédit Agricole Anjou Maine accompagne dans leur développement toutes les agricultures, sans distinction de modes de production ou de taille d'exploitation et s'attache à faciliter les initiatives de diversification ou de nouvelles filières.

Les pratiques agricoles évoluent, certaines exploitations se tournent vers la production d'énergie (méthanisation, photovoltaïque...), optimisent leurs systèmes de production, et toutes sont à la recherche d'une meilleure valeur ajoutée.

Pour accompagner ses clients, le Crédit Agricole Anjou Maine apporte ainsi des solutions de paiement spécifiques au système des circuits courts ou encore des solutions de financement pour des projets d'optimisation énergétique et notamment d'énergies renouvelables.

La Caisse régionale possède un pôle viticole pour renforcer nos relations et répondre aux besoins du territoire. Différents experts sont aux côtés de nos vignerons pour les aider à l'installation ou au développement de leur activité.

3- Accompagner la Transition agricole

Pour être utile à notre territoire et respecter les intérêts des consommateurs, le Crédit Agricole anjou Maine propose une Offre « Labélisation ». Cette offre permet d'avoir des conditions adaptées et avantageuses pour accompagner les transitions (labellisation bas carbone, HVE, Bio...).

L'offre « Labélisation » pour accompagner les nouvelles pratiques Agri-Environnementales s'articule autour de solutions de financement à l'installation ou à la conversion, avec souplesse. L'offre est complétée de solutions d'assurances contre les aléas climatiques, ou de solutions d'assurances pour sécuriser la continuité d'activité (ex : assurances récolte). On y retrouve aussi nos solutions de gestion de flux et d'épargne solidaire.

Elle facilite les circuits courts de vente directement sur l'exploitation ou en livraison avec des offres monétiques dédiées avantageuses (ex : terminaux de paiement...). Elle propose également une épargne responsable par l'intermédiaire des offres ISR d'Amundi.

L'ensemble de nos conseillers agricoles sont formés à cette offre qui est par ailleurs visible sur notre vitrine Anjou Maine.

La Caisse régionale est membre associée de SOLENAT (Sol Environnement Agriculture Territoire).

Cette association sous l'égide de la Chambre d'Agriculture a pour objet de :

- Contribuer à accompagner les mutations agricoles et rurales dans les territoires, et plus particulièrement de renforcer les interactions entre agriculture et environnement,
- D'initier et soutenir les projets de valorisation et de développement des services environnementaux par les exploitations agricoles (Compensation carbone, démarches bas carbone, Carbocage, pollinisateurs, Carbon agri)

En 2023, une démarche RSE Agri a débuté au sein du Marché de l'agriculture auprès des Jeunes Agriculteurs (JA).

En effet, la Caisse régionale continuera de mettre en œuvre progressivement des guides à destination de ses clients Agriculteurs au cours de cette année 2024 sur les sujets ESG. Cette approche nous permet d'améliorer nos connaissances clients afin de proposer un accompagnement adapté.

En 2024, le marché de l'agriculture renforce son expertise avec le recrutement d'un expert Transition Agri-Agro pour poursuivre, en lien avec nos clients et acteurs du territoire, l'accompagnement des exploitations agricoles dans leurs transitions.

4- Permettre à l'Agriculture Française de lutter pleinement contre le changement climatique

Le pôle EnR (Pôle Energie Renouvelable) en coopération avec la Caisse régionale Atlantique Vendée, est composé de deux collaborateurs, dont un collaborateur attaché à notre Caisse régionale d'Anjou Maine. L'objectif des deux Caisses régionales est de consolider leur position d'acteur bancaire majeur sur l'expertise EnR en lien avec la méthanisation et le photovoltaïque.

En complément de l'expertise technique approfondie que nécessitent les dossiers, ces Caisses régionales possèdent également des offres d'ingénierie financière EnR par le biais de la Banque Privée du dirigeant.

Le marché de l'agriculture contribue au développement de cette transition par le financement de panneaux photovoltaïques, de projets de méthanisation, et par le remplacement de matériels agricoles.

Une transition photovoltaïque initiée en 2022, avec la formation de l'ensemble des conseillers agricoles à l'analyse spécifique des investissements photovoltaïques, se poursuivra auprès des nouveaux conseillers en poste sur le marché de l'agriculture. En effet, une approche d'expertise spécifique existe pour l'accompagnement du financement photovoltaïque.

Les pouvoirs publics ont créé un nouveau modèle d'assurances récoltes. Dans un rôle de conseil et de sécurisation des exploitations face aux risques climatiques, la Caisse régionale souhaite être un acteur majeur de sa commercialisation.

L'ensemble des conseillers agricoles et experts assurances a été formé à cette nouvelle assurance récoltes. Les experts assurances apportent leurs compétences dans les sollicitations d'expertise de plus en plus nombreuses dans le domaine des EnR (Energie Renouvelable).

Pour accompagner les projets les plus conséquents, les deux Caisses régionales ont lancé en 2023, une évolution de l'ingénierie des financements structurés et un renforcement des effectifs de la BDD (Banque Du Dirigeant) : création de postes spécifiques d'agent du crédit, recrutement de nouveaux Chargés d'affaires arrangement de dettes.

5- Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire

Afin de renforcer la souveraineté alimentaire, la Caisse régionale vise à favoriser l'installation agricole sur son territoire.

La Caisse régionale, à travers sa centaine de conseillers agricoles et ses 11 chargés d'expertise agricoles, est attachée à rencontrer 100% des futurs installés. Après la rencontre entre le Jeune Agriculteur et l'expert, le projet est élaboré conjointement, puis est présenté aux instances de décision après une phase d'analyse du projet par les experts. La Caisse régionale alloue des conditions financières particulières pour accompagner les JA dans leur lancement d'activité. Aujourd'hui, environ 3 jeunes sur 4 s'installent avec le Crédit Agricole Anjou Maine.

L'offre installation « By CA » est une offre globale d'accompagnement des Jeunes Agriculteurs pour favoriser leur installation.

De plus, le Livret Projet Agri offre la possibilité, à toute personne qui le souhaite, d'accompagner le projet d'un Jeune Agriculteur du territoire en phase d'installation aidée à partir des avantages acquis sur son support d'épargne. Grâce à cette épargne disponible, le titulaire peut céder des droits à prêt au Jeune Agriculteur pendant sa phase de financement de l'installation.

Depuis 2021, la Caisse régionale, avec la mise en place de « cafés de l'installation et de la transmission » permet aux cédants et repreneurs de se rencontrer dans des lieux conviviaux, où des experts de différentes organisations agricoles apportent leurs conseils.

Trois cafés de l'installation et de la transmission ont été réalisés en 2023, puis 3 autres seront réalisés en 2024.



Indicateurs clés 2023

223 : Nombre d'installations aidées financées Jeunes Agriculteurs

90 % : Pourcentage de clients bénéficiaires du partenariat Association REAGIR

Contribuer au développement socio-économique des territoires d'implantation dans le domaine Professionnel

Pour favoriser la création-reprise, la Caisse régionale a réalisé 1 Café de la Création en 2023 sur la ville du Mans.

L'objectif est de permettre à des porteurs de projets de rencontrer l'ensemble de l'écosystème territorial qui accompagnent la création-reprise, en un seul lieu.

Nous avons utilisé un mode opératoire sous forme de speed-dating, avec la participation des partenaires suivants : Chambres Consulaires (Chambre du Commerce et de l'Industrie et Chambre des Métiers), Plateformes Initiative France locales, l'Ordres des Experts-Comptables, des Notaires et des Avocats, Association RESEAU Pour Entreprendre, Pôle Emploi, URSSAF et Crédit Agricole Anjou Maine (financements, assurances, monétique).

La Caisse Régionale Anjou Maine est également partenaire des Chambres Consulaires sur les 3 départements du 49/72/53 et participe aux événements autour de la création-transmission, à savoir « La grande Aventure pour Entreprendre » et « la nuit de la Transmission », notamment à Laval.

Pour accompagner la montée en compétence de nos clients entrepreneurs, chefs d'entreprise et futurs installés, la Caisse régionale est signataire d'une convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Mayenne et de la Sarthe. Cela nous a permis de participer financièrement au coût des formations proposées par les Chambres Consulaires, en 2023.

En parallèle, des experts de la Caisse régionale interviennent auprès de la CMA du Maine-et-Loire dans le cadre des stages à l'installation. Ils animent les ateliers « l'approche bancaire des projets de création-reprise » avec pour objectif d'aider à la sécurisation financière des projets des futurs installés.

Pour accompagner la transition bas carbone, la Caisse régionale a engagé plusieurs actions en 2023.

- Création des Cafés de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) :

Nous avons réalisé 2 animations qui ont eu lieu à Angers et Laval. Comme pour les Cafés de la Création, l'objectif est de permettre à nos clients d'échanger avec des experts du sujet, en un seul lieu.

Sous la forme d'un speed-dating, ils ont pu rencontrer nos partenaires (Chambres Consulaires, Plateformes Initiative France locale, Ordres des Experts-Comptables, Sociétés de diagnostic, ADEME, BPI, ...) et écouter le partage d'expériences d'entreprises clientes précurseurs en la matière.

L'objectif visé est d'aider nos clients, quel que soit leur point de départ, dans leur réflexion pour amorcer le virage de la transition, et en faire des atouts de développement économique durable pour leur entreprise.

- Création d'un Comité de Prêts à Impact par LAVAL ECONOMIE et INITIATIVE MAYENNE, en Mayenne :

Il s'agit d'un comité proposant des financements à conditions avantageuses affectés à des investissements et diagnostics autour de la transition. Le Service du Marché des Professionnels du Crédit Agricole Anjou Maine représente le collège bancaire de ce comité.

- Réalisation d'appels sortants ciblés :

Face à la crise énergétique, de nombreux clients ont vu leur facture s'alourdir. Les conseillers et chargés de clientèle des professionnels ont mené des appels sortants auprès de 1.499 clients particulièrement impactés (boulangerie, métiers de bouches, GMS, ...). Ces contacts avaient pour objectif de leur faire part de notre soutien, de les écouter et les questionner. Nous souhaitons qualifier les impacts de la hausse des coûts d'énergie, les risques y afférents, détecter leur besoin d'accompagnement et leur rappeler les aides d'Etat disponibles, le cas échéant.

- Lancement de la démarche RSE PRO au sein du Marché des Professionnels.

A l'image de la démarche RSE AGRI, la Caisse régionale a mis en œuvre des questionnaires ESG (Environnemental Social Gouvernance) à destination des clients professionnels.

Cette approche a pour but d'initier des discussions et réflexions autour de la RSE, à savoir la sobriété énergétique, les investissements de mobilité, le bien-être au travail, l'intégration de la RSE dans l'organisation et la gouvernance, la stratégie de l'entreprise...

Notre ambition est d'informer et de sensibiliser nos clients sur ces sujets afin de leur proposer un accompagnement adapté à leur transition. Après une phase de test en 2023, il sera déployé courant 2024.

ENJEU N° 4

ATTEINDRE L'EXCELLENCE DANS LA RELATION D'AFFAIRES



Engagement 1 : Viser une relation durable avec nos clients

Dans un environnement en mutation, où les aléas se multiplient et les réglementations se renforcent, les attentes et usages de nos clients évoluent, la Caisse régionale vise à se mobiliser pour être ce partenaire de confiance, avec pour ambition d'être la banque préférée de ses clients et la banque d'accompagnement de leur transition.

Fournir des informations exactes et claires sur les produits bancaires et assurer le devoir de conseil

Le processus de création des offres de financement, d'épargne et de produits et services repose sur un processus identique.

Les crédits aux particuliers, aux professionnels ou aux entreprises sont encadrés par des réglementations strictes.

Concernant nos crédits habitats, les simulations intègrent toutes les données nécessaires pour permettre à nos clients de comparer nos offres avec celles de nos concurrents, conformément à la Direction des Crédits Immobiliers (DCI).

Nous affichons dans le coût global de nos crédits l'intégralité de ce qui sera payé par nos clients.

Nous affichons également les sommes éventuellement versées à des apporteurs d'affaires pour une totale transparence conformément à la Direction des Crédits Immobiliers (DCI).

Nous mettons à disposition de nos clients un espace habitat, qui leur permet de retrouver toutes leurs simulations et d'en effectuer de nouvelles. Ces simulations sont supprimées de nos bases au bout de 6 mois, afin d'assurer la sécurité des données personnelles de nos clients.

Avant la signature du contrat, nous faisons signer une demande de financement qui reprend l'ensemble des caractéristiques du financement et le détail des données du client.

Notre contrat reprend l'ensemble des clauses nécessaires à la bonne compréhension de nos clients et notamment celles relatives aux remboursements anticipés.

Les clients ne peuvent accepter leur offre de prêt qu'à l'issue du délai légal de rétractation (contrôlé de manière automatique pour les signatures électroniques et de manière systématique pour les offres papier).

Toutes nos communications à destination des clients font l'objet d'un contrôle par notre service juridique. La communication en matière de crédit est particulièrement encadrée et nous veillons à ce que les mentions légales figurent clairement dans nos messages. Les taux indiqués sont basés sur des exemples représentatifs.

Au-delà de la partie financement, nous souhaitons également accompagner nos clients dans leurs projets de rénovation énergétique. Nous mettons gratuitement à disposition de nos clients la plateforme « J'Ecorénove Mon Logement ». Cette plateforme permet de les accompagner pas à pas dans un projet de rénovation : estimation de la performance énergétique de leur logement, travaux à privilégier, estimation de leur budget, impact sur la performance thermique du logement, recherche des aides disponibles et financement du reste à charge. Pour les clients qui souhaitent aller plus loin en réalisant un audit énergétique avec un professionnel qualifié, nous leur proposons de prendre un rendez-vous sur la plateforme BCTI (Bureau de Conformité Technique & Innovation).

Assurer aux clients la prise en compte de leurs réclamations et le règlement rapide et de bonne foi des litiges

Depuis 2009, la Caisse régionale s'est engagée dans une démarche sur les processus visant à améliorer les usages clients et équipiers.

En 2013, nous avons obtenu la première certification ISO 9001 de notre système de Management de la Qualité par l'AFNOR avec comme processus principal « Répondre aux demandes et réclamations clients nécessitant l'intervention du siège ».

En 2016, nous avons renouvelé notre certificat ISO 9001, puis en 2017, élargi la certification au processus « Financer un projet Agri/Pro en délégation agence ».

Depuis ces années, la Caisse Régionale Anjou Maine a acquis une maturité et nous sommes reconnus pour notre démarche Qualité au sein du Groupe Crédit Agricole. Les résultats des mesures de satisfaction client par l'IRC (Indice de Recommandation Client) reflètent l'engagement dans cette démarche basée sur l'amélioration continue.

De ce fait, à compter de 2019, la Direction générale a décidé de mettre en place un dispositif alternatif à la certification ISO 9001 par le développement d'un système de management de la qualité, propre à la Caisse Régionale Anjou Maine, avec une orientation client renforcée et couvrant plus largement les processus de l'entreprise.

Les objectifs recherchés pour notre Système de Management de la Qualité :

- Cibler nos visites qualités en fonction des sujets à fort impact (réurrence, gravité)
- Intensifier la prise en compte de la voix du client et des utilisateurs,

- Contribuer à l'amélioration de l'IRC (Indice de Recommandation Client),
- Améliorer nos performances opérationnelles,
- Embarquer toute l'entreprise sur l'amélioration continue,
- Elargir la démarche à d'autres processus et/ou parcours clients et utilisateurs,
- Continuer à avoir un regard externe sur notre Système de Management de la Qualité.

Pour 2024, 2 thèmes sont retenus : la fraude (T1 2024) et le digital (S1 2024).

L'Indice Recommandation Client (IRC stratégique CASA clients particuliers) est un outil de mesure de satisfaction client commun à toutes les Caisses régionales. L'étude annuelle réalisée du 17 janvier au 26 avril 2023 par le Crédit Agricole SA (délégué à l'institut BVA) a permis d'interroger 1001 clients particuliers de notre territoire (405 clients du Crédit Agricole, 200 du Crédit Mutuel, 196 de la Banque Postale et 200 de la Caisse d'épargne).



Indicateurs clés 2023

IRC à +21 CR Anjou Maine

Pour les sociétaires, la progression est de 2,9 points entre 2022 et 2023 : passant de +23,2 à +26,1



Indicateurs clés 2023

73 337 demandes et réclamations clôturées ont été traitées sous un délai moyen maximum de 5 jours avec un respect du délai annoncé au client de 91%

En 2023, le volume total de demandes et réclamations a diminué de 6% par rapport à 2022, avec une diminution importante du volume sur les réclamations de - 35 %.

Prendre en compte les facteurs ESG dans les produits et services, dans la gestion des actifs et la politique de financement

En matière d'investissement responsable, la démarche de la Caisse régionale est, depuis les années 2000, de commercialiser des offres de financement socialement responsable en complément des offres classiques.

Pour les particuliers,

Pour le financement des travaux en lien avec la rénovation énergétique des logements ou des véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre (véhicules électriques, hybrides, ou éligibles à la prime à la conversion) nous proposons à nos clients des solutions de financement spécifiques. (en 2023, 591 dossiers ont été distribués pour les véhicules et 848 dossiers concernant les travaux).

Pour le financement de l'habitat, les offres socialement responsables sont plus nombreuses, on y compte :

- L'Eco PTZ qui permet de financer les travaux d'économie d'énergie,
- L'Eco PTZ « habiter mieux » qui a pour but de financer les travaux d'économie d'énergie. A noter que ce prêt est réservé aux ménages répondant aux plafonds des ressources de l'ANAH et donne droit à des subventions ANAH,
- Des offres spécifiques pour financer les logements sociaux tels le prêt locatif social (PLS), le prêt social location accession (PSLA), le prêt à l'accession sociale (PAS).

Pour 2023, l'ensemble de ces financements représente environ plus de 2700 dossiers.

Afin de favoriser l'accession à la propriété du plus grand nombre de nos clients, nous avons lancé fin 2023 deux nouvelles offres :

- Le BRS (Bail Réel Solidaire), ouvrant la possibilité d'accompagner les demandes de financement en BAIL REEL SOLIDAIRE, sur notre territoire ANJOU MAINE
- Le Booster PTZ qui consiste au doublement du prêt PTZ dans la limite de 20K€, dans le but de promouvoir et mieux accompagner les primo-accédants, dans l'objectif de soutenir la construction de nouvelles habitations dans les zones où la demande est la plus forte, tout en encourageant la rénovation des logements anciens dans des zones moins tendues.

En matière d'instruments financiers, le Crédit Agricole Anjou Maine propose une gamme de placements pour répondre aux attentes de ses clients et plus largement à de nombreux enjeux sociétaux :

- **Des livrets d'Epargne engagés**

En complément de la distribution du livret A, dont les fonds servent au financement du logement social et du renouvellement urbain, nous proposons le Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS).

Il s'agit d'un produit réglementé qui permet notamment d'affecter, par son intermédiaire et sans frais, une partie des sommes qui y sont déposées sous forme de don vers un ou des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

En 2023, deux campagnes de communication ont été engagées auprès de nos clients titulaires de LDDS pour les inviter à faire un don auprès d'association Coup de Cœur dont :

- L'Association Saint Exupéry pour la recherche et la protection de l'enfance,
- L'Association « des petits plus en soin palliatifs »,
- L'Association Agir contre les Violences.

D'autre part, nos clients sociétaires peuvent souscrire au Livret Engagé Sociétaire.

Ce livret, permet au déposant de contribuer au financement de projets sur le territoire plus spécifiquement pour accompagner la transition vers une économie bas carbone, la transition agricole et agroalimentaire, ou l'inclusion et la cohésion sociale.

Ce livret repose sur une démarche d'engagement « 1€ d'épargne soutient 1€ de financement des transitions » et sur une démarche de preuve. A ce titre, notre charte d'engagement est consultable sur le site internet du Crédit Agricole Anjou Maine et met en avant nos projets Coup de Cœur :

- Papillote et Compagnie – Cuisine Collective « zéro plastique » située dans le Maine & Loire
- Ferme Chauvet – Exploitation laitière familiale convertie au bio et inscrite dans une démarche d'autonomie alimentaire située en Sarthe
- Désert Métal Agri – Société spécialisée dans la métallerie et la mécanique agricole située en Mayenne

- **Une gamme d'Epargne diversifiée facilitant l'Investissement Responsable**

Accessible par l'ensemble des clients du Crédit Agricole Anjou Maine, cette gamme comprend des fonds d'Investissement Responsable (IR), notamment les fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) et Solidaires dont la gestion est confiée à la société de gestion AMUNDI Asset Management, filiale du Groupe Crédit Agricole et première société de gestion en Europe sur les encours gérés.

AMUNDI est présent aux côtés des investisseurs pour les accompagner dans leurs réflexions et leurs choix d'investissement qui se réfèrent aux 17 Objectifs de Développement Durables édictés par les Nations Unies.

A travers ces objectifs, il s'agit de répondre aux besoins élémentaires des hommes et des femmes : avoir un toit, trouver un emploi, apprendre à lire et à écrire, pouvoir se nourrir et se soigner, acquérir une autonomie par l'entrepreneuriat, préserver l'environnement, maîtriser la consommation d'eau, reconnaître l'égalité des hommes et des femmes, participer à la construction de l'économie de demain...

L'investissement à impact social et solidaire allie la recherche d'une performance financière et d'une performance sociale et/ou environnementale mesurable.

- **Une gamme engagée et responsable**

Voici quelques exemples de fonds en lien avec le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole :

- Amundi Valeurs Durables, pour agir en faveur du climat et de l'environnement
- Le fond de Solidarité AMUNDI pour contribuer aux évolutions sociétales
- AMUNDI KBI Aqua ISR pour réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires
- Le fond France Engagement pour soutenir les entreprises françaises.

En 2023, nous avons sensibilisé et formé nos équipes commerciales pour répondre aux souhaits des clients et pour concilier convictions personnelles et développement de leur patrimoine financier.

A titre d'exemple, 1 200 conseillers et managers ont bénéficié d'une formation « Trajectoires Patrimoine & ESG » dont l'objectif est de s'approprier la démarche permettant de recueillir les préférences de nos clients en matière d'épargne durable.

Du 3 juin (date de lancement du questionnaire ESG) au 30 novembre 2023, 25 509 clients ont pu ainsi s'exprimer et s'être vus proposer des offres adaptées au plus proche de leur sensibilité.

D'autre part, à l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable du 18 septembre au 8 octobre 2023, nous avons participé au jeu « AGIR POUR DEMAIN » proposé par PREMUNDI*. Une de nos équipes a pris la première place du classement de ce défi ludique et convivial qui nous fait

redécouvrir la Gamme Engagée et Responsable et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

En dehors de ces temps forts, des web conférences ont été proposées et un portail dédié à l'IR offre aux conseillers de l'information.

Concernant l'animation client, nous avons renouvelé deux opérations.

La première concerne notre action en faveur du reboisement : 1 contrat signé = 1 arbre planté (contrat de la gamme prévoyance et assurance vie).

En lien avec Reforest'Action, pour contribuer aux enjeux de reboisement de nos forêts et participer à la biodiversité, nous avons replanté 57 177 arbres depuis le lancement de cette opération en 2019.

A titre d'exemple, voici de nouveaux sites bénéficiaires sur notre territoire :

- Saint-Martin de Connée en Mayenne
- Dangeul en Sarthe

La seconde est l'animation « Dons aux Assos » dont le principe est le suivant : 1 000 € placés sur un contrat d'assurance vie = 10 € de dons reversés à des associations.

Cette opération qui s'est déroulée du 1^{er} Avril au 30 Juin 2023 a permis au milieu associatif du territoire de bénéficier de 23 710 €.

*En 2015, PREDICA et AMUNDI ont uni leurs expertises à travers la création de PREMUNDI ayant pour objectif de servir et accompagner l'animation des Caisses régionales du Crédit Agricole.

Pour les marchés agri-pro, le Crédit Agricole Anjou Maine propose également à ses clients, à titre privé ou professionnel, des solutions avec des taux préférentiels pour l'acquisition de véhicules neufs ou d'occasions.

Dans le prolongement de cette démarche est également proposée une offre (via notre filiale Crédit Agricole Leasing & Factoring) de financement en CBM (Crédit-Bail Mobilier)/LOA (Location avec Option d'Achat), ainsi que l'assurance associée pour les véhicules verts.

Nous avons également lancé en 2021 la LOA (Location avec Option d'Achat) avec différents services, permettant ainsi aux clients de lier financement et bouquet de services (entretien/assistance/assurance...) et la LLD (Location Longue Durée) en 2022.

Pour mieux identifier les besoins de nos clients et partenaires, un panel d'entre eux a participé à un atelier de brainstorming autour de la notion NET ZERO 2050 : « comment atteindre la neutralité carbone et quel doit être le rôle du Crédit Agricole dans la mise en place de ces transitions ? ». Cet atelier avait vocation à compiler des idées, se projeter sur des solutions et permettre au Crédit Agricole Anjou Maine de modéliser son offre de services 2024 autour de la transition, notamment dans le cadre des financements d'immobilier commercial non résidentiel.

Des experts des Chambres Consulaires, de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), de la BPI (Banque Publique d'Investissement), de cabinets comptables, de constructeurs immobiliers, et des clients professionnels étaient présents.

Pour mieux appréhender les enjeux sur les transitions agricoles, nous avons organisé 3 tables rondes avec nos clients durant lesquelles nous avons partagé nos regards respectifs.

Pour le marché des entreprises, nous accompagnons nos clients entreprises (PME (Petites et Moyennes entreprises), ETI (Entreprises de Tailles Intermédiaires), Collectivités, Promotion Immobilière, Associations...) dans toutes leurs évolutions et mutations vers la durabilité.

En 2023, nous avons accentué la sensibilisation et la formation RSE des chargés d'affaires.

Nous avons organisé deux plénières sur la thématique RSE, dans lesquelles, nous avons mené des ateliers avec la présentation du Rapport du GIEC des Pays de la Loire (Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du climat), l'intervention de WE NOW sur la prise de conscience de nos choix et des impacts sur le climat, et enfin l'intervention CALEF (Crédit Agricole Leasing & Factoring) sur les solutions RSE proposées à nos clients.

Nous avons également bénéficié d'une intervention du groupe Hypérior Développement, qui a sensibilisé tous les chargés d'affaires sur le décret tertiaire, les enjeux réglementaires permettant d'accompagner nos clients dans ces nouvelles réglementations énergétiques.

Au second semestre, nous avons sollicité notre centre de formation IFCAM (Institut de Formation du Crédit Agricole Mutuel) qui propose une formation « Pitcher le Guide d'entretien ESG ».

Tous les chargés d'affaires ont bénéficié de cette session de formation d'une ½ journée. Cette formation a permis de revenir sur les critères ESG et les enjeux réglementaires, ainsi que l'étude de cas pratiques.

Nous avons étoffé notre gamme de placements « 100 % engagée » sur le marché des entreprises grâce aux propositions, d'étendue de gamme, de notre filiale AMUNDI.

De nouveaux fonds ont été mis en marché, en lien avec le développement du pilier sociétal du groupe et les ambitions ESG d'AMUNDI (exemple : "AMUNDI ULTRA SHORT TERM BOND SRI", "BFT CREDIT OPPORTUNITIES ISR", "ARI EUROPEAN CREDIT SRI", "AMUNDI FUNDS MULTI ASSETS SUSTAINABLE FUTURE")

Nous développons également nos offres de financement et d'accompagnement de la transition énergétique selon les modalités ci-dessous :

- **Ressource préférentielle et financements fléchés** déployés par le Groupe Crédit Agricole :
 - Déploiement de la ressource BEI (Banque Européenne d'Investissements) sur les financements transition énergétique : plusieurs projets ont été financés via cette enveloppe, que ce soit avec les collectivités publiques ou des entreprises au format RESONANCE FONDS FLECHES GREEN sur ressource BEI.
 - Nous avons mis en marché en 2022, l'offre de financement RESONANCE (GREEN et/ou SOCIAL) proposée par CACIB. Nous avons financé quelques projets. CACIB a même proposé d'y ajouter des KPI à respecter pour bonifier la tarification de certains financements.
 - Nous commercialisons aussi depuis 2021, les dispositifs des Prêts Participatifs Relance (PPR) et Obligations Relance (OR)

- **Promotion des offres Green via l'accompagnement de CAL&F** (Crédit Agricole Leasing & Factoring) leader en France dans le financement des énergies et des territoires :
 - Location Longue Durée (LLD) : Plus de 100 commandes en 2023. 2 TESLA signées auprès d'une entreprise du territoire. Parc de 25 véhicules électriques destinés aux managers/Directeurs.
 - Olinn : Filiale de Crédit Agricole Leasing & Factoring, Olinn, est un groupe européen de gestion d'équipements professionnels avec une approche responsable et durable.

- Aucun contrat de LOI (Location OIInn) souscrit avec cette prestation en 2023. Nous recommandons OIInn à nos clients Entreprises dès que des projets d'équipement ou de gestion du matériel, sont évoqués.
- Green solution : 11 contrats ont été réalisés à fin novembre 2023. CAL&F continue à faire évoluer ses offres et proposera d'étendre en 2024, sa gamme affacturage avec la solution ESG Impact.
 - **Financement des projets clients ayant un impact durable sur l'environnement :**

Pour accompagner les projets du marché des entreprises, les deux Caisses régionales, Anjou Maine et Atlantique Vendée, ont lancé en 2023, une évolution de l'ingénierie des financements structurés et un renforcement des effectifs de la BDD (Banque Du Dirigeant) : création de postes spécifiques d'agent du crédit, recrutement de nouveaux Chargés d'affaires arrangement de dettes.

Le contexte énergétique a sensibilisé les entreprises aux enjeux énergétiques. Après une analyse des besoins sur le secteur photovoltaïque, il a été décidé de créer un poste supplémentaire d'expert EnR, en 2024. Les deux experts EnR monteront en compétence pour appréhender l'évolution de la réglementation et porter un conseil plus complet aux clients, sur la généralisation des installations photovoltaïques (toits, ombrières...), et sur la diversification des valorisations (autoconsommation, vente totale ou partielle ...).

Indicateurs clés 2023

80 454 M€ : Encours éco PTZ pour 8 019 dossiers
 42,20 M€ de financement énergies renouvelables pour 259 dossiers
 1 159,02 M€ : Montant de l'encours total des fonds d'investissement responsable commercialisé* (art 8 et 9 SFDR)
 1 377,84 M€ : Encours LDDS
 650,99 M€ : Encours Livret engagé Sociétaire
 28 912 M€ : Encours global Epargne
 11,02 % : Part des encours d'épargne et d'investissement responsable sur le portefeuille global

* Cumul des encours de Livret de Développement Durable et Solidaire + Livret Engagé Sociétaire + Fonds Amundi classifiés SFDR article 8 (produits d'épargne faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales) et 9 (produits d'épargne poursuivant un objectif d'investissement durable).

Prévenir et gérer le risque de surendettement, et favoriser l'accès aux produits et services bancaires

Le Crédit Agricole a la volonté d'être aux côtés de ses clients, dans tous les moments de vie, y compris dans les périodes difficiles qu'ils peuvent rencontrer.

La Caisse régionale accompagne sa clientèle en situation de fragilité financière.

Les clients et prospects de la Caisse régionale peuvent découvrir l'offre clientèle fragile (c'est-à-dire l'offre budget protégé) sur le site internet de la Caisse régionale.

Les détenteurs de cette offre bénéficient notamment :

- D'un relevé de compte mensuel papier ou électronique
- D'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : « L'autre carte »
- De versement d'espèces en agence

- De retrait d'espèces en agence sans émission de chèque
- D'alertes SMS gratuites leur sont adressées dès lors qu'ils sont à découvert.
- De la gratuité des frais d'incidents bancaires
- De la gratuité des commission d'intervention
- De deux chèques de banque par mois

En 2023, la Caisse régionale a décidé d'aller au-delà des exigences réglementaires en rendant gratuite cette offre.

En terme de prévention, les conseillers de la Caisse régionale peuvent détecter des signes de fragilité financière de leurs clients grâce à la gestion du risque au quotidien. L'objectif est d'identifier les événements de vie potentiellement générateurs de fragilité financière. Cette détection peut également se faire grâce à la connaissance de ses clients (exemple : clients avec des frais de dysfonctionnement importants).

En terme d'accompagnement, un dispositif permet de contacter les clients présentant des signes avancés de fragilité. Cette détection est automatisée et se fait au travers de signaux de dégradation de leur situation financière.

Chaque conseiller dispose de la liste de ses clients en situation de fragilité financière avérée et précoce. Sont ainsi contactés les clients surendettés, interdits bancaires, avec frais de dysfonctionnement élevés sur les derniers mois.

Pour ces clients, il est recommandé de les solliciter et d'étudier toute solution intégrant notre panel d'offres dédiées, dans le cadre d'une approche globale (ex : Compte A Composer module budget protégé, offre EKO, rétrocession de frais, prêt coup de pouce, option souplesse sur les crédits, Points Passerelle...)

Pour faciliter cette approche clientèle fragile, nos conseillers disposent d'outils dédiés :

- Un fichier des clients à fort dysfonctionnement
- Des opportunités relationnelles de clients à contacter (liste clients)
- Une « box » dédiée comprenant :
 - Les démarches relationnelles
 - Une FAQ (Foire Aux Questions) et une cinématique de traitement
 - La description de l'offre et des frais plafonnés
 - Des outils d'aide à la vente CAsa
 - Des points clés communs à l'ensemble des entretiens
 - Des éléments de lecture d'un budget

Nous accompagnons les personnes sous protection et disposons d'un pôle Tutelle (5 collaborateurs) chargé d'accompagner 6 664 personnes protégées.

Ce pôle contribue à la relation au quotidien avec les organismes tutélaires ou mandataires indépendants et apporte en complément une expertise patrimoniale (un conseiller privé dédié). Cette unité soutient également les agences bancaires pour répondre aux éventuelles questions sur cette population fragilisée ou dépendante.

En complément de cette offre dédiée, la Caisse régionale dispose des Points Passerelle. Ce sont des lieux d'accueil et de médiation avec pour missions l'écoute, le diagnostic, l'orientation, et la mise en place de solutions sociales et économiques pour les clients, et non clients, qui rencontrent des difficultés dans la vie. Ils sont implantés dans les quatre villes principales du territoire (Angers, Cholet, Laval et Le Mans) et animés par six salariés du Crédit Agricole. En Caisse locale, les administrateurs jouent un rôle de détection de requérants potentiels au même titre que les organismes sociaux.

Enfin, la Caisse régionale dispose pour les clients Agri-Pro, d'un dispositif en cas de « coup dur » survenu à un client. Après validation, nous accompagnons les clients concernés en les aidant à surmonter financièrement un Coup Dur à l'aide d'offres bancaires spécifiques (Crédit Court Terme et/ou Exonération de frais).



Indicateurs clés 2023

13,81% de personnes équipées : 4 265 clients titulaires de l'offre budget pour 30 884 clients en situation de fragilité financière
Tutelle : 6 664 majeurs protégés (dont familles : 2 778, Associations tutélaires : 2 922)
964 Mandataires judiciaires
98,85 % de nos établissements sont accessibles aux PMR

Engagement 2 : Agir avec éthique auprès de nos fournisseurs

Agir en faveur de la responsabilité sociétale chez les fournisseurs et créer des liens durables avec les fournisseurs

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a déployé sa politique achats en 2020 et l'a actualisée en 2023. Deux réunions d'accompagnement ont été réalisées auprès de l'ensemble des responsables budgétaires en Octobre et Novembre 2023 afin de rappeler ces principes et de présenter les évolutions.

Cette politique vise à sécuriser nos relations avec nos prestataires et fournisseurs, et définit de manière structurelle et opérationnelle notre processus achat. La révision périodique de la politique achats permettra d'assurer les obligations réglementaires vis-à-vis des différents acteurs.

Dans un souci de relations commerciales équilibrées et responsables, chaque acheteur doit respecter les principes fondamentaux suivants :

- Intégrité et respect de bonnes pratiques dans les négociations,
- Confidentialité et protection des données,
- Libre concurrence et sélection des offres,
- Équité et égalité de traitement des candidats,
- Transparence et traçabilité tout au long du processus achat,
- Intégration de la RSE au sein du processus achat,
- Mécanisme de médiation fournisseur,
- Respect des délais de paiement réglementaires et contractuels,

Les grands principes de notre politique reposent sur un modèle mixte. Chaque Unité acheteuse choisit ses fournisseurs, gère ses achats dans le respect de ses délégations, sollicite à la demande notre unité d'expertise achats et de façon obligatoire lors d'appels d'offres. L'unité achats intervient en support auprès des acheteurs et centralise certaines procédures (suivi de la dépendance économique, suivi du risque fournisseurs...).

En parallèle du déploiement de cette politique achats, l'unité experte administre l'outil EASY qui fait office de contrathèque pour nos fournisseurs et prestataires. Cet outil permet le stockage des contrats et avenants, leur signature par voie électronique, et permet un suivi et un pilotage automatisés notamment de la dépendance économique, des documents légaux, du risque financier et de la note Ecovadis (note RSE).

Un système d'alerte groupe national a été mis place afin de prévenir chaque Caisse régionale lors de défaillances fournisseurs en lien avec l'obligation de connaissance fournisseur (KYS – Know Your Supplier) et le devoir de vigilance.

Un accompagnement a été réalisé afin d'appliquer les orientations de la politique achats avec chaque acheteur, et pour intégrer EASY dans la gestion de leurs contrats.

L'intégration de la RSE dans nos relations commerciales avec nos prestataires et fournisseurs se fait sur les nouveaux entrants en respectant la politique générale d'achats responsables du Crédit Agricole, et en pondérant le choix des fournisseurs et prestataires par des critères sociaux et environnementaux. De plus, la Caisse régionale privilégie autant que possible le recours aux entreprises locales pour son fonctionnement.

En collaboration avec les fournisseurs concernés, nous nous efforçons de supprimer la majorité des plastiques à usage unique (exemple : les espaces détente et restauration).



Indicateurs clés 2023

25,34 jours : Délai de paiement moyen aux fournisseurs en jours

0,53 % : Pourcentage de fournisseurs en dépendance économique

75 % : Poids de fournisseurs régionaux (49-53-72 et limitrophes) dans les achats

12 : Nombre d'entreprises du secteur protégé fournisseurs du CRCA (montant annuel de 446 066 €)

Engagement 3 : Agir avec éthique et loyauté pour notre Entreprise

Prévenir la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

La lutte contre la corruption est un objectif de bien commun majeur. En matière de prévention contre la corruption et le trafic d'influence, notre Caisse régionale doit porter ses valeurs, en particulier : l'honnêteté, l'intégrité, la loyauté, la transparence, l'impartialité.

Le volet anticorruption, intègre les principes fondamentaux relatifs à la mise en place de mesures appropriées pour prévenir, détecter et dissuader les pratiques de corruption ou de trafic d'influence avec une « tolérance zéro ».

Concernant le blanchiment et le financement du terrorisme notre Caisse régionale applique les procédures en apportant une vigilance particulière à la connaissance de ses clients à l'ouverture du compte et tout au long de la relation.

Dans ce cadre, nous mettons en œuvre une vigilance transactionnelle permettant de repérer les opérations inhabituelles, atypiques, complexes, sans justification économique apparente, qui pourraient être manifestement illicites.

Agir avec éthique

L'éthique est une démarche visant à s'interroger en permanence sur la bonne conduite de nos actions au regard des valeurs et principes partagés au sein de notre Caisse régionale et vis-à-vis des parties prenantes, en cohérence avec les attentes sociétales.

Avoir un comportement éthique c'est être responsable dans nos relations avec nos clients et nos fournisseurs.

Ainsi nos décisions doivent être prises en nous assurant de la primauté de l'intérêt du client et en respectant le principe d'équité dans le choix des fournisseurs ainsi que les règles de concurrence.

Avoir un comportement éthique c'est aussi prévenir toute forme de discrimination ou de harcèlement, promouvoir la diversité et la mixité, respecter les mesures relatives à la santé et la sécurité, ou encore s'assurer de la protection des données des collaborateurs et des clients.

Avoir un comportement éthique c'est respecter nos engagements vis-à-vis de la société et de l'environnement. Ainsi, notre Caisse régionale souhaite jouer pleinement son rôle d'accompagnateur de la transition climatique et d'influenceur pour une économie plus durable.

Avoir un comportement éthique c'est prévenir et détecter la corruption et le trafic d'influence en portant nos valeurs, et en particulier l'honnêteté, l'intégrité, la loyauté, la transparence et l'impartialité.

Enfin, avoir un comportement éthique, c'est :

- Faire preuve de vigilance au quotidien en étant responsable dans l'utilisation pouvant être faite des ressources et des informations accessibles dans l'entreprise, afin de se prémunir contre tout risque de conflit d'intérêts,
- Veiller à ne pas diffuser indûment, ou exploiter, pour notre propre compte ou pour le compte d'autrui, les informations confidentielles détenues et protéger les intérêts de la clientèle,
- Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, respecter le droit des sanctions internationales, lutter contre l'évasion fiscale, prévenir la fraude et protéger l'intégrité des marchés.



Indicateurs clés 2023

10 : Situations déclarées et ayant fait l'objet d'un avis de conformité ou RH (situations déclarées concernant une situation de conflit d'intérêts impliquant un collaborateur, la Caisse régionale et/ou un client)
99,95% des salariés sont formés à la lutte contre la corruption (98,71 en 2022)
99,18% des salariés sont formés à la lutte contre le blanchiment (97,42 % en 2022)
99,95% des salariés sont formés à la lutte contre la fraude (98,76% en 2022)

Lutter contre la fraude, l'évasion fiscale, le blanchiment et le financement du terrorisme

Concernant la lutte contre la fraude, la Caisse régionale a renforcé ses capacités de protection et de détection au profit de ses clients. Aussi, pour centraliser et solidifier son expertise nous avons décidé de créer une entité spécifiquement dédiée à la lutte contre la fraude des moyens de paiement.

Ce dispositif s'articule autour de 3 axes majeurs :

- 1- La protection des parcours des clients, afin de sécuriser la réalisation des opérations sensibles via l'implémentation de solutions de protection et la sensibilisation des clients
- 2- La détection de la fraude, dont l'objectif est de détecter les fraudes réalisées ou en cours de réalisation
- 3- La réaction suite à la fraude, afin d'alerter, investiguer et réagir rapidement en cas de fraude, suite aux alertes issues de la détection

Enfin, pour accompagner notre client dans ce moment de difficulté, nous avons doté notre réseau d'un nouveau parcours « CLIENT » plus fluide, plus efficace et garantissant un délai de traitement conforme aux exigences de la réglementation DSP2 (Directive Européenne sur les Services de Paiement version 2).

Notre Caisse régionale participe à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme et surveille les flux financiers dans le respect du droit relatif à la protection de la vie privée, des libertés et des droits fondamentaux des personnes, à la lutte contre la discrimination et au secret professionnel.

Chacun participe à son niveau, à cette vigilance constante, toute violation de nos obligations nous exposant à une responsabilité civile, pénale, administrative et disciplinaire. En outre, l'image et la réputation de notre Caisse régionale sont en jeu.

Concernant la lutte contre l'évasion fiscale notre Caisse régionale doit respecter les dispositifs fiscaux FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) et EAI (Echange automatique d'informations).

Notre Caisse régionale s'engage à ne pas mettre en place ou proposer des opérations à but exclusivement fiscal, à ne pas assister sa clientèle pour contourner ses obligations fiscales et à n'être pas présent dans les États ou territoires dont les juridictions sont qualifiées par l'UE de « non coopératifs » (paradis fiscaux) ou qui ne sont pas engagés dans l'échange automatique d'informations.

Enfin, notre Caisse régionale attache une importance fondamentale à la prévention de la fraude, dont les techniques sont toujours plus nombreuses et sophistiquées, notamment face à la transformation digitale.

Dans ce contexte d'amplification de la fraude, une lutte en amont et en aval est indispensable. Tout collaborateur, quelles que soient ses fonctions, a un rôle à jouer dans cette prévention.

La sécurité des données personnelles des clients et du personnel

Au-delà du respect de la réglementation, le Crédit Agricole s'est doté d'une charte sur l'usage des données à caractère personnel de ses clients qui fournit un cadre de référence à ses collaborateurs amenés à traiter ce type de données.

Cette charte rappelle les engagements pris ainsi que les bonnes pratiques à observer :

- Nous ne vendons pas les données personnelles
- Nous utilisons les données confiées dans l'intérêt de nos clients et de nos collaborateurs
- Nous sommes totalement transparents avec nos clients et nos collaborateurs sur l'utilisation de leurs données personnelles
- Nous leur laissons la maîtrise sur leurs données et l'utilisation qui en est faite
- Nous donnons toujours la priorité à la sécurisation des données personnelles qui nous sont confiées.

Notre "Politique de Protection des Données Personnelles", consultable sur notre vitrine Internet, permet de prendre connaissance des fondements juridiques, des objectifs recherchés, des modalités de collecte, de l'utilisation, de la conservation et du partage de ces données.

Elle rappelle également quels sont les droits dont disposent les personnes concernées (accès, opposition...) et les moyens de les faire valoir.

En qualité d'employeur, le Crédit Agricole Anjou-Maine garantit également à ses collaborateurs la protection de leurs données personnelles et le respect de leur vie privée au travers d'une charte collaborateur.

En 2022, en plus de la formation initiale pour tous évoquant la protection des données et faisant partie intégrante du dispositif de formations réglementaires de la Caisse régionale, un nouveau module de formation renforcée a été rendu obligatoire auprès des métiers les plus exposés à la réglementation sur la protection des données personnelles.



Indicateurs clés 2023

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est appliqué. Le Délégué à la Protection des Données (DPO), participe au processus NAP3 et émet des avis de conformité. Le DPO répond aux demandes d'exercice de droits des personnes, au titre du RGPD. 19 demandes d'exercice de droits ont été faites au DPO (20 en 2022)
2 incidents liés à des pertes de données personnelles ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (2 en 2022)
94,82 % des salariés sont formés à la protection des données à caractère personnel (91,70 % en 2022)

ENJEU N° 5

AGIR POUR ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

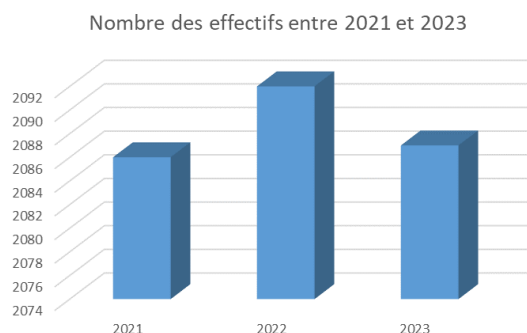


Engagement : Renforcer l'épanouissement et la protection de nos salariés

Acteur majeur de l'emploi sur les 3 départements, la Caisse régionale est une entreprise à taille humaine, entrepreneuriale, et qui a pour objectif d'être porteuse de sens pour ses collaborateurs. Elle a placé l'humain au centre de son projet et affiche ses ambitions. L'une est d'attirer, de fidéliser et de faire grandir les talents de chacun. L'autre, d'adopter un modèle managérial et une organisation plus responsabilisante. Elle vise à valoriser l'engagement et à nourrir « l'esprit d'entreprendre », et a pour but d'être l'employeur préféré sur son territoire, dans les services financiers.

En 2023, le Crédit Agricole Anjou Maine a poursuivi le déploiement de son projet d'entreprise TEAM (Transformer Ensemble Anjou Maine) élaboré pour que tous ses collaborateurs, quel que soit leur niveau de responsabilité, travaillent avec des objectifs communs portant des valeurs de réussite.

Panorama des effectifs du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine à fin 2023 :



Répartition effectif Total CDI		Répartition effectif Total CDD	
Hommes	41%	Hommes	50%
Femmes	59%	Femmes	50%

Au 31 décembre 2023, l'entreprise compte 2 087 salariés (1936 CDI, 41 CDD, 110 alternants). Cet effectif est stable par rapport à l'année précédente (2092 salariés au 31 décembre 2022).

Développer les compétences et l'employabilité de tous les collaborateurs et une gestion des carrières dynamique

Conformément à la culture du Crédit Agricole, et conscient de sa responsabilité d'acteur de l'emploi sur le territoire local, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine encourage la formation et le développement des compétences de ses collaborateurs.

L'ensemble des collaborateurs suit des formations règlementaires obligatoires à l'exercice du métier. Des formations plus techniques sont aussi proposées en fonction du métier de chacun, dans une logique de développement des savoirs, savoir-être et savoir-faire. Il s'agit de formations telles que la formation assurances continue, les formations sur la fiscalité, et les formations sur l'excellence relationnelle dont la pratique du feedback pour tous les salariés. Des formations liées à la RSE ont aussi été mises en place : questionnaire ESG, @learning finance durable, formation à la rénovation énergétique « j'éco rénove ».

Pour les managers, des formations telles que le co-développement (base du volontariat), le management à distance et la prévention du harcèlement et des agissements sexistes ont été déployées. De plus, l'ensemble des managers ont bénéficié, lors d'un temps fort managérial annuel, d'une sensibilisation RSE en réalisant la fresque du climat.

En 2024, nous allons former 30 salariés, choisis sur la base du volontariat, à devenir fresqueurs/animateurs de la fresque du climat. En complément de leur métier, ils auront pour mission de déployer la fresque du climat à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale. Ces sessions de formations se dérouleront, sur toute l'année 2024, dans le cadre de formation « journée métier » axées sur la thématique RSE.

La Caisse régionale possède un dispositif de formation de 35 jours pour accompagner l'intégration de ses nouveaux embauchés commerciaux. Ce programme est composé de plusieurs modules, dont un module sur les formations réglementaires, un sur les postures relationnelles et la démarche commerciale, ainsi que des modules sur les produits et services bancaires, les placements et les assurances.

Afin de renforcer la montée en compétences sur le marché de l'agriculture ou des professionnels, une filière préparatoire aux métiers de conseillers agri-pro est mise en place depuis Septembre 2022, avec des formations spécifiques à l'acquisition des compétences de savoir-faire, en amont de la nomination sur un poste. Les collaborateurs retenus bénéficient en complément de cette formation, d'un tutorat en agence au moment de leur prise de poste et d'un accompagnement par les équipes support des marchés agri-pros.

Dans le cadre de sa politique en matière de formation, la Caisse régionale développe de nouveaux modes d'apprentissage en distanciel (Webinaire, e-Learning, classes virtuelles), permettant de rendre les parcours de formation plus modulables et personnalisables.

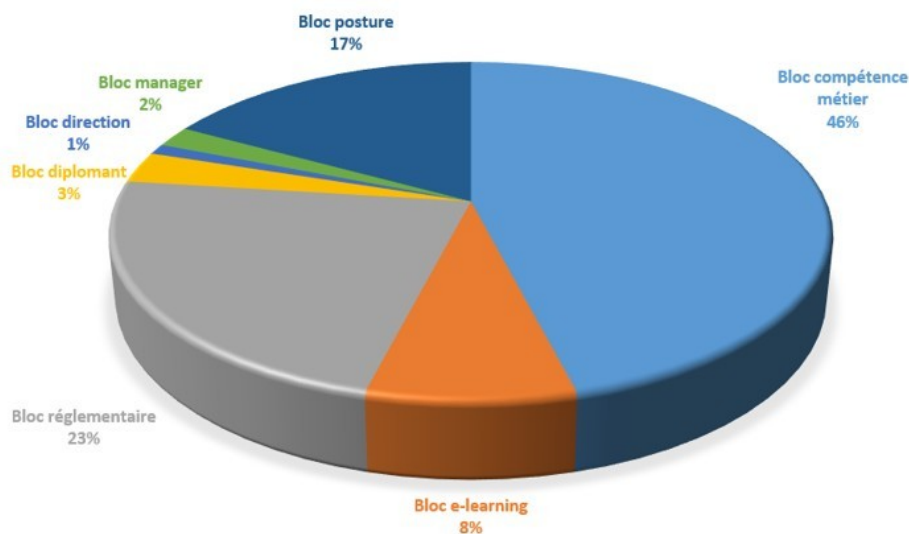
En 2023, un mix entre formations présentielles et formations distancielles a continué à être déployé, permettant d'optimiser selon les besoins, les temps de formation et de déplacement, mais aussi de participer à la réduction de l'empreinte carbone de la Caisse régionale.

La Caisse régionale encourage en outre une acculturation au digital afin d'en fluidifier les pratiques pour l'ensemble des collaborateurs, et rendre cette digitalisation accessible au client.

Des fiches dématérialisées d'évaluation des formations ont été mises en place sur l'ensemble des formations via un outil interne, qui permet de mesurer au fil de l'eau la qualité perçue des formations par l'ensemble des apprenants.

En 2023, ce sont au total 14 918 jours/homme de formation qui ont été dispensés aux collaborateurs du Crédit Agricole Anjou Maine, ainsi que 1.100 jours/homme de formation consacrés aux formations diplômantes : Bachelor des particuliers, Mastère Agricole, Mastère Professionnel.

Répartition des formations 2023 en j/h



Indicateurs clés 2023



14 918 jours de formation pour les salariés ont représenté 6,39% de la masse salariale (7,02 % en 2022)
Chaque collaborateur a reçu en moyenne 7,2 jours de formation dans l'année, soit 55,52 heures de formation par salarié
La formation en ligne, via la plateforme de e-learning interne, représente 22,81 % de la formation en 2023 (34,97% en 2022)
61,67 % des collaborateurs ont suivi au moins une formation en lien avec la RSE

Au Crédit Agricole Anjou Maine, accompagné de ses managers et des chargés RH, le collaborateur est acteur de son parcours professionnel. Une meilleure visibilité des métiers est rendue possible grâce à la refonte de notre référentiel de compétences, réalisée en 2022. Dans la continuité, la mise en place en 2023, de l'outil CA MATCH permet également à l'équipier de faire coïncider ses propres compétences avec les opportunités de la Caisse régionale, en favorisant des parcours diversifiés.

La trajectoire professionnelle des collaborateurs est abordée lors des principaux temps forts annuels : entretien annuel d'appréciation, entretien professionnel, revue des effectifs et comité RH & Carrières. Aussi, des temps d'échanges avec leur chargé RH sont proposés à ces occasions, mais également après une longue absence ou à la suite d'une mobilité.

En 2023, 90,86% des salariés ont bénéficié d'un Entretien Annuel d'Appréciation réalisé par leur responsable hiérarchique et 85 % des salariés éligibles ont bénéficié d'un Entretien Professionnel formalisé en cours d'année permettant un échange entre le manager et le collaborateur sur les perspectives d'évolution professionnelle de ce dernier.

Les possibilités d'évolution professionnelle et de développement des compétences sont multiples au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Anjou Maine. Pour l'illustrer, en 2023 :

- 14,05% des salariés ont bénéficié d'une promotion sous forme de prise de responsabilité dans l'année.
- 24,59 % des salariés ont bénéficié d'une mobilité dans l'année.

En tant qu'acteur de l'emploi sur son territoire, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est également engagé pour l'insertion professionnelle des jeunes. Depuis janvier 2021, la plateforme Youzful a été lancée, au service

de l'orientation et de l'emploi des jeunes. Elle propose notamment des offres d'emploi, d'alternance et de stage ainsi que des événements de recrutement sur les territoires.

Par ailleurs, s'inscrivant dans l'ambition du Groupe Crédit Agricole de recruter 6000 alternants par an en 2022, le Crédit Agricole Anjou Maine s'est engagé à renforcer ses recrutements d'alternants sur son territoire pour atteindre 110 alternants en 2023.

Assurer un système de rémunération équitable et transparent

La rémunération (hors intéressement) s'appuie sur 3 composantes :

- La grille de classification (montant des RCE/RCP) qui relève d'une négociation nationale de branche,
- Une enveloppe d'attribution des RCI et RCP négociée localement chaque année,
- La rémunération extra conventionnelle (REC) négociée localement et indexée sur l'inflation, et dont la part fixe peut faire l'objet d'une mensualisation (choix laissé au salarié).

L'ensemble des dispositifs cités (grilles, accords) sont consultables sur l'intranet de l'entreprise par tous les salariés.

Créer des conditions du dialogue social sous toutes ses formes

Le Crédit Agricole Anjou Maine veille au respect du dialogue social et laisse libre les salariés de constituer leurs propres organisations.

Les comptes rendus de négociations sont accessibles sur la plateforme en ligne « Boardnox » ouverte à tous les élus. Depuis la mise en place de l'instance unique en 2019, l'accord sur le fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel prévoit une communauté « e-CSE » via teams qui a pour vocation de traiter les réclamations individuelles et collectives (en lieu et place des Délégués du Personnel). Cette communauté retrace ainsi l'intégralité des questions et réponses apportées.

Le dialogue social repose sur de nombreux échanges avec les partenaires sociaux lors de réunions CSE, CSSCT, négociations et réunions techniques, commissions. Tous ces échanges permettent de suivre ce qui est mis en place au sein de l'entreprise. De plus, en amont des réunions CSE et CSSCT, un échange a lieu avec le secrétaire et le référent afin de caler l'ordre du jour. Tous les dossiers structurants (par exemple : réorganisation d'un service) passent en Comité de Direction. Les ordres du jour, avant d'être proposés aux secrétaire et référent sont construits entre la Direction des Ressources Humaines et la Direction Générale en fonction des passages en Comité de Direction. Cette méthodologie permet d'avoir une visibilité de l'ensemble des dossiers nécessitant un passage en instance et ainsi d'éviter un délit d'entrave pouvant porter atteinte à un représentant du personnel.

Le calendrier des négociations est vu en réunion avec les partenaires sociaux au mois de novembre/décembre de chaque année pour fixer conjointement les sujets à aborder l'année suivante.

En 2023 se sont tenus :

- 12 CSE ordinaires et 3 CSE exceptionnels (dont un CSE de désignation compte tenu des élections professionnelles qui se sont déroulées cette année),
- 4 réunions ordinaires CSSCT,
- 11 réunions de négociations + 1 réunion technique sur l'allongement de la vie professionnelle.

Enfin, en octobre 2022, la Caisse Régionale Anjou Maine a souhaité solliciter ses équipiers pour connaître leur niveau d'engagement au sein de l'entreprise. Elle a réalisé une enquête permettant de mesurer l'Indice d'Engagement et de Recommandation (IER) de ses collaborateurs qui se situe à 73% pour l'ensemble des salariés Anjou Maine.

Assurer la qualité des conditions de travail

En 2022, la Caisse régionale a mis en place, en test, le travail à distance (télétravail et travail déplacé) pour l'ensemble des salariés. Des négociations ont eu lieu avant la fin de ce test, et ont abouti à la signature d'un accord rendant pérenne les dispositions testées.

Par ailleurs, le Crédit Agricole Anjou Maine veille à l'ergonomie de ses postes de travail. Ces points sont vus par le service Immobilier lors de réaménagements. Les plans sont présentés en CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) préalablement à un recueil d'avis en CSE lorsque le projet le nécessite. Pour des projets importants, le CSSCT est impliqué plus largement.

Lors d'un changement d'organisation, les salariés sont tenus informés par le manager de proximité, parallèlement à la présentation faite en CSE.

Enfin, les sites de la Caisse régionale ne possèdent pas d'installations sportives mais l'association ESCAAM (Entente Sportive Crédit Agricole Anjou Maine) propose une multitude de disciplines sportives le soir ou dans la semaine, à destination des salariés (Athlétisme, Yoga, Football, Padel, Tennis, Tennis de table...). Environ 300 collègues portent avec fierté les couleurs de l'entreprise.

Respecter l'individu, sa dignité et ses droits fondamentaux

L'entreprise a mis en place un process relatif au harcèlement moral/sexuel et agissements sexistes.

Elle s'assure concrètement qu'elle ne collabore pas avec des entités ayant des pratiques contraires aux droits de l'homme en conservant une relation étroite avec ses partenaires RH externes : sociétés d'intérim, cabinets de recrutement, formateurs. Elle veille, préalablement à la signature du contrat, au partage de valeurs communes.

L'accord Relations Professionnelles intégrant une procédure en cas de harcèlement moral ou sexuel est en place.

En cas d'alerte de harcèlement, la procédure prévoit la tenue d'une CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) exceptionnelle afin de mettre en place une commission paritaire d'enquête permettant d'éclairer la situation avant la tenue d'un éventuel entretien préalable et conseil de discipline.

Durant cette procédure, il est prévu un soutien psychologique pour chacune des parties par un cabinet extérieur spécialisé.

Les nouveaux managers suivent un parcours de formation de 7 jours comprenant 1 journée dédiée aux Ressources Humaines et notamment comprenant une sensibilisation sur le harcèlement, la discrimination, le rôle RH du manager. Annuellement, le corps managérial est sensibilisé à ces sujets dans le cadre d'intervention de l'équipe RH au cours des réunions d'équipe.

Une nouvelle formation sur le Harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes a été déployée sur l'année 2023 et prendra fin au 1^{er} semestre 2024.

Prévenir toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité des chances

Les politiques en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, d'insertion des personnes en situation de handicap et de valorisation des seniors témoignent de l'engagement et de la volonté de la Caisse régionale de lutter contre toute forme de discrimination.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est engagé pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes à chaque étape de la vie du collaborateur, des recrutements jusqu'aux évaluations et promotions, en passant par la politique de formation. Cet engagement a été formalisé depuis la signature d'un accord d'entreprise en juillet 2020, complété par un avenant en juillet 2021. Cet accord réaffirme les principes de non-

discrimination et d'égalité de traitement, et adopte des mesures facilitant l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

En outre, la Caisse régionale s'efforce de renforcer l'accessibilité des femmes à des postes d'encadrement.

La Caisse régionale accompagne par ailleurs les absences longues et notamment les absences liées à la parentalité, que ce soit par exemple avant le départ en congé maternité ou au retour de celui-ci.

La proportion de femmes employée au sein du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est de 59 % en 2023 (pour les contrats en CDI).

Par ailleurs, conformément à la législation nationale en vigueur, si un collaborateur fait partie de la réserve opérationnelle militaire ou celle de la police nationale, il bénéficie d'une autorisation d'absence.

La politique d'inclusion et notamment l'emploi des travailleurs en situation de handicap, menée depuis 2005 dans l'entreprise, perdure dans des actions quotidiennes des équipes.

En 2023, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine compte 93 collaborateurs en situation de handicap. La Caisse régionale a poursuivi ses efforts pour l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap, notamment via sa politique d'achats responsables.

Le Crédit Agricole Anjou Maine développe ses achats auprès des entreprises du secteur adapté et protégé, via trois types de contrats que sont les achats de fournitures, la sous-traitance et la mise à disposition de personnel. A ce jour, nous comptons 12 fournisseurs du secteur adapté et protégé.

Enfin, la Caisse Régionale Anjou Maine s'est engagée avec une association, l'APELS (Agence pour l'Education par le Sport), dans un programme d'accompagnement à l'insertion professionnelle par l'alternance de jeunes sportifs peu ou pas diplômés et en recherche d'emploi.

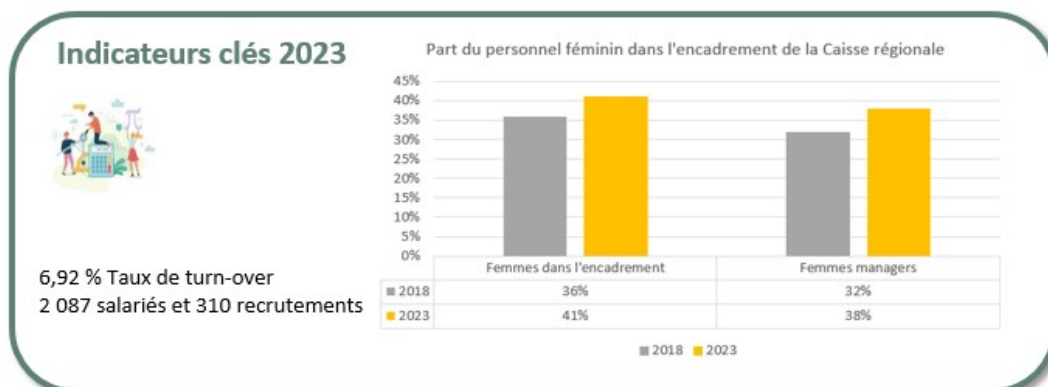
En effet, pour le Crédit Agricole Anjou Maine, le sport révèle des valeurs et développe des compétences communes à celles qu'il attend de ses équipes :

Les valeurs : le courage, le goût de l'effort, la discipline, la persévérance, le dépassement de soi, le respect de l'autre, le travail collectif,

- Les compétences : la prise d'initiative, le sens du défi, la collaboration, l'empathie, l'engagement, la gestion du stress, la flexibilité, l'agilité.

En 2022, après un stage de 2,5 mois préalable à l'embauche, 11 jeunes ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation d'une année leur permettant d'exercer le métier de conseiller bancaire tout en étant formé par l'Ecole Supérieure de la Banque, au Mans. A l'issue de cette alternance, 4 jeunes ont été recrutés en tant que Conseiller Bancaire.

Fin 2023, la Caisse régionale s'est à nouveau engagée à intégrer en stage, puis en alternance une quinzaine de jeunes via le dispositif Déclif Sportif et l'APELS.



4- Cadre réglementaire

La réglementation SFDR (Politique relative aux risques en matière de durabilité des investissements)

Le cadre légal :

Le règlement SFDR ou « Disclosure » établit pour les acteurs des marchés financiers (*producteurs d'OPCVM, FIA, assurance vie, de produits de retraite ou service de gestion de portefeuille*) et les conseillers financiers des règles harmonisées de transparence sur :

- ✓ L'intégration des risques de durabilité et la prise en compte des incidences négatives sur la durabilité dans les politiques d'investissement ;
- ✓ La fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits d'investissement.

La réponse Groupe :

En réponse à la réglementation SFDR, le Groupe a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidences négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

- **L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :**
 - **Au niveau de la conception de ces produits**, cette intégration passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.
 - **Au niveau de la distribution de ces produits**, la durabilité touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. L'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.
- **La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités**
 - **Amundi**, principale société de gestion du Groupe, a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.
 - **Crédit Agricole Assurances**, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en

représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.

- **Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.** Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client grâce à des documentations et supports pédagogiques adaptés, et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera à développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

Enfin, **le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG.** Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leurs modèles dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

La politique complète répondant à la réglementation SFDR est consultable en annexe.

MiFID II/IDD

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause (et confiance).

Cet engagement s'exprime notamment dans le domaine de l'épargne financière avec la volonté de permettre aux épargnants et investisseurs d'orienter leur épargne prioritairement vers des projets et des entreprises agissant en faveur de l'environnement et de la cohésion sociale. Les autorités européennes ont complété les réglementations sur l'épargne financière MiFID9 et IDD10 d'un axe supplémentaire : les préférences en matière de durabilité. En parallèle le règlement Taxonomie et la "Sustainable Finance Disclosure Regulation" (SFDR) précisent ce qui constitue un investissement durable et comment cette durabilité doit être démontrée.

Ces réglementations fixent un cadre en matière de terminologie et d'approche ESG. En conséquence, tout épargnant pourra choisir, s'il le souhaite, des supports d'investissement selon leur alignement à la taxonomie, leur alignement à l'investissement durable tel que défini par SFDR, ou préciser les principales incidences négatives, également définies par SFDR, que son investissement doit prendre en compte.

Au-delà de la stricte application de ces réglementations, le Groupe adopte une démarche très exigeante et prudente en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part

⁹ MiFID II : Markets in Financial Instruments Directive

¹⁰ IDD : Insurance Distribution Directive

d'investissement durable selon SFDR, le Groupe adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaires réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode « pass/fail » consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.

Enfin, le Groupe Crédit Agricole déploie un vaste programme de formation afin que les conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables.

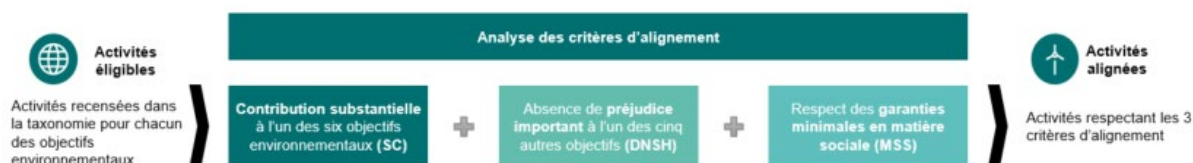
Article 8 du Règlement Taxonomie

Cadre et exigences règlementaires

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire les activités économiques qui passent avec succès les trois tests suivants :

- i) Elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental,
- ii) Elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement,
- iii) Elles sont exercées dans le respect de certaines garanties minimales sociales.

Les activités éligibles qui respectent ces trois critères sont dites « alignées à la Taxonomie ».



Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le règlement Taxonomie a été complété par 4 actes délégués :

- **L'acte délégué – Article 8 – 2021/2178** : concernant le contenu et la présentation des informations à publier par les entreprises assujetties à la directive NFRD.
- **L'acte délégué – Climat – 2021/2139** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examen techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des deux objectifs climatiques « atténuation du changement climatique » et « adaptation du changement climatique ». Une modification a été apportée par le règlement 2023/2485 pour introduire de nouvelles activités économiques éligibles et de nouveaux critères techniques applicables pour évaluer l'alignement (l'étude de l'alignement de ces nouvelles activités se fera à partir de l'arrêté du 31/12/2025).

- **L'acte délégué – Gaz & Nucléaire – 2022/1214** : concernant les activités économiques en lien avec les secteurs du gaz et du nucléaire au regard des objectifs climatiques.
- **L'acte délégué – Environnemental – 2023/2486** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examens techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des quatre autres objectifs environnementaux (*alignement applicable à partir de l'arrêté du 31/12/2025 pour les établissements de crédit*).

Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives :

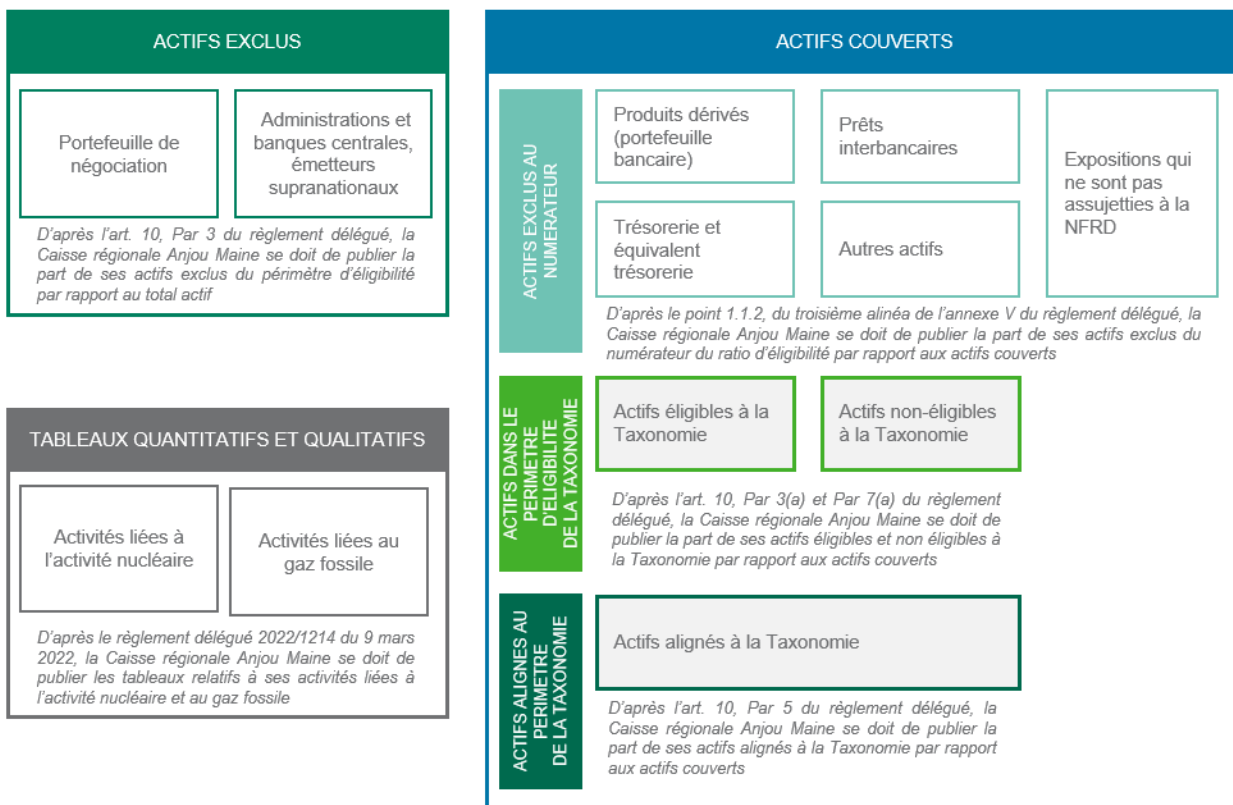
- Depuis l'année de reporting 2021 (sur la base des données au 31 décembre 2021), le Crédit Agricole Anjou Maine doit publier annuellement (i) la part des actifs « éligibles » (*c'est-à-dire finançant des activités décrites dans les actes délégués*) et « non éligibles » au règlement délégué « climat » et (ii) la part des actifs exclus uniquement du numérateur du ratio ainsi que celle exclue à la fois du numérateur et du dénominateur du ratio ; à partir du reporting de l'année 2023, l'éligibilité est calculée sur les 6 objectifs environnementaux de la Taxonomie.
- A partir de cette année, sur la base des données au 31 décembre 2023, le Crédit Agricole Anjou Maine doit publier la proportion des actifs « alignés » (le « Green Asset Ratio » ou GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent avec succès les trois tests d'alignement à la taxonomie. Cette analyse d'alignement est menée sur la base des informations publiées par les entreprises non financières et les entreprises financières assujetties à la directive NFRD ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés.
- Toujours à partir de cette année, les établissements de crédit devront publier des indicateurs complémentaires :
 - Ratio des actifs sous gestion : représente le rapport entre les actifs gérés pour des entreprises et qui financent des activités économiques alignées sur la taxonomie et le total des actifs gérés.
 - Ratio des garanties financières : représente la part des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxonomie par rapport à l'ensemble des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance accordées à des entreprises.

Cette première analyse d'alignement des actifs sera menée sur les deux premiers objectifs de la Taxonomie : « Atténuation du changement climatique » et « Adaptation au changement climatique ».

- Enfin, à partir du 1^{er} janvier 2026 (sur la base des données au 31 décembre 2025) le Crédit Agricole Anjou Maine devra publier un ratio d'actifs alignés à la Taxonomie sur les quatre autres objectifs, et prendre en compte les nouvelles activités climatiques (*ajoutées par le règlement 2023/2485*). De plus, des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions devront être publiés à compter de cette même date.

En conséquence, l'article 8 du règlement Taxonomie prévoit pour les établissements de crédit soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) de publier des informations relatives à l'éligibilité et l'alignement des actifs à la taxonomie pour 2023.

De plus, l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 invite les établissements à publier des informations relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. Le schéma ci-dessous présente les informations à présenter pour l'année 2023.



Le 21 décembre 2023, la Commission européenne a publié un projet de communication dédié aux entreprises financières sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions de l'acte délégué du 6 juillet 2021 relatif à la publication des informations en vertu de l'article 8 du règlement de l'Union européenne sur la taxonomie.

Ce projet de communication précise notamment les modalités de calcul de l'alignement et définit par ailleurs de nouvelles informations à publier (par exemple des indicateurs sectoriels ou nouveau ratio consolidé) et peut donc avoir des impacts significatifs à la fois sur le niveau du ratio d'actifs verts et sur la nature des informations publiées.

Compte tenu de la parution tardive de ce projet de communication, le Crédit Agricole Anjou Maine n'a pas pu tenir compte des dispositions de ce dernier pour la publication sur les données du 31 décembre 2023. Le Crédit Agricole Anjou Maine a cependant d'ores et déjà engagé les travaux afin de se conformer aux exigences de cette communication pour la prochaine publication.

Les informations relatives à la période comparative, au flux de la période et à l'éligibilité des expositions aux quatre objectifs environnementaux autres que climatiques (l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) seront communiqués au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.

Méthodologie de détermination des actifs alignés

Pour le reporting du 31 décembre 2023, le Crédit Agricole Anjou Maine est assujettie pour la première fois à la publication de la part des actifs alignés à la Taxonomie.

Les activités alignées sont définies et décrites par le règlement délégué « Climat » et le règlement délégué « Environnement ».

Afin de calculer l'alignement des actifs à la Taxonomie, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2022) pour les ménages de l'Union européenne ;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l'objet est connu et qui concernent une activité éligible à la taxonomie) pour les collectivités locales de l'Union européenne ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;
- Expositions sur les contreparties financières et non financières NFRD dont le ratio éligible est disponible dans leur DPEF et dont les données ont pu être collectées.

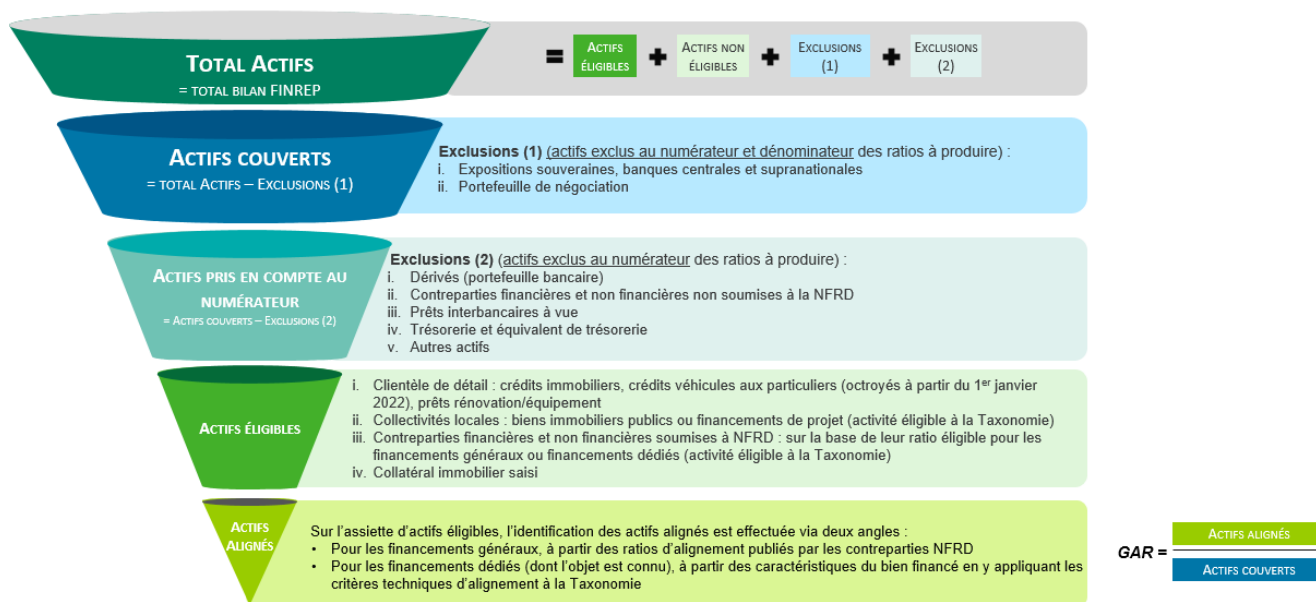
Sur la base des actifs éligibles ci-dessus, l'identification des actifs alignés à la Taxonomie est effectuée via deux angles :

- Pour les financements généraux, à partir des informations publiées par les contreparties financières et non financières NFRD, notamment les ratios d'actifs verts (Green Asset Ratio), chiffres d'affaires verts et dépenses d'investissement verts, qui sont collectées auprès du fournisseur de données externes Clarity AI ou, le cas échéant, récupérées de façon bilatérale directement auprès des clients ;
- Pour les financements dont l'objet est connu, à partir des caractéristiques du bien financé en y appliquant les critères techniques d'alignement à la Taxonomie.

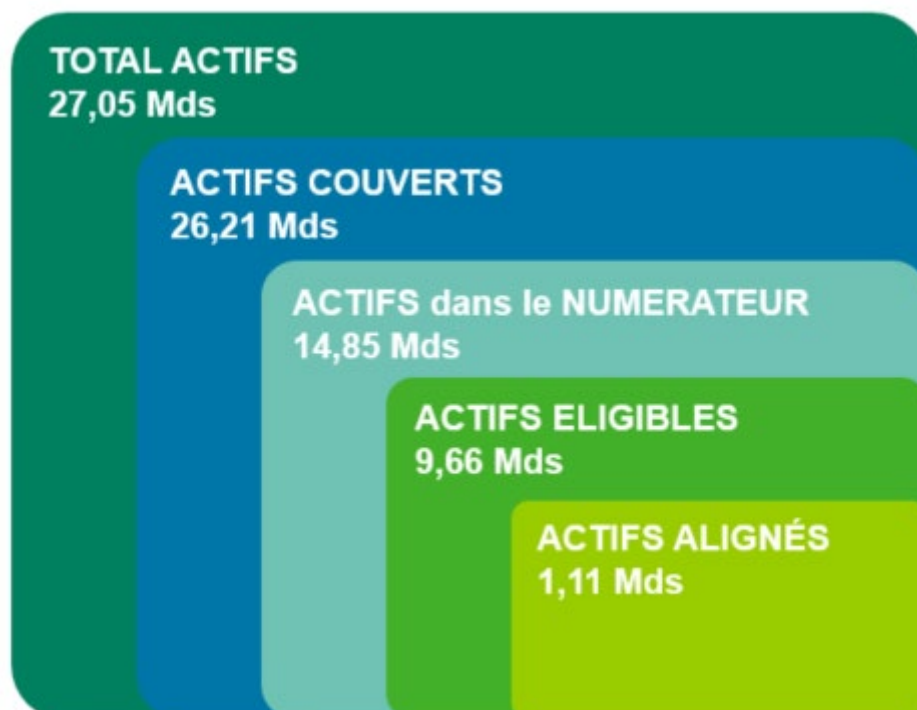
Le montant **d'actifs alignés** est rapporté au montant **d'actifs couverts** qui correspond aux éléments éligibles ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent de trésorerie et autres actifs¹¹ ;
- Les autres expositions non éligibles à la taxonomie sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail.

¹¹ Les autres actifs sont composés notamment des variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs d'impôt reportés dans les états FINREP.



Nos chiffres sur le périmètre de la caisse Régionale Anjou Maine au 31 décembre 2023



Nos tableaux sur le périmètre de la caisse régionale Anjou Maine publiés au titre de la Taxonomie au 31 décembre 2023

Modèle 0 - Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxonomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP (base CA)	ICP (base CAPEX)	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	1 115 385 227,10 €	4,26 %	4,26 %	96,90 %	45,10 %	3,10 %
		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP (base CA)	ICP (base CAPEX)	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
<i>ICP supplémentaires</i>	<i>GAR (flux)</i>						
	<i>Portefeuille de négociation</i>						
	<i>Garanties financières</i>	50 007,95 €	0,02 %	0,01%			
	<i>Actifs sous gestion</i>	0,00 €	0,00 %	0,00 %			
	<i>Frais et commissions perçus</i>						

Les ICP relatifs aux frais et commissions et au portefeuille de négociation ne s'appliquent qu'à partir de 2026, sur les données du 31 décembre 2025.

Le GAR (flux) étant calculé en faisant la différence entre le stock et les flux de l'année précédente et le GAR étant publié pour la première fois cette année, la présentation du stock sera équivalente à la présentation du flux. Les informations relatives à la période comparative et au flux de la période seront communiquées au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.

* Pour les établissements de crédit ne remplissant pas les conditions de l'article 94, paragraphe 1 (qui n'ont pas, selon les critères définis, un portefeuille de négociation de petite taille), ou de l'article 325 bis, paragraphe 1 (qui n'ont pas, selon les critères définis, des activités exposées au risque de marché considéré suffisante pour être exempté des obligations de déclaration spécifiques pour risque de marché), du CRR

**Frais et commissions sur services autres que prêts et gestion d'actifs. Les établissements fournissent des informations prospectives pour ces ICP, notamment sur les cibles visées, et des explications pertinentes sur la méthode appliquée.

*** % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires

**** sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie

***** sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé

Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

EUR	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations T														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	14 849 361 222,90 €	9 126 702 796,98 €	1 116 307 027,22 €	1 115 249 068,87 €	21 833,30 €	5 125 474,41 €	9 317,09 €	9 317,09 €	0,00 €	0,00 €	9 126 712 114,07 €	1 116 316 344,30 €	1 115 249 068,87 €	21 833,30 €	5 125 474,41 €
2	Entreprises financières	2 814 586 609,77 €	280 065 868,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	280 065 868,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Établissements de crédit	2 814 586 609,77 €	280 065 868,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	280 065 868,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Prêts et avances	2 798 654 686,09 €	279 865 468,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	279 865 468,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	15 931 923,68 €	200 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Instruments de capitaux propres															
7	Autres entreprises financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Dont entreprises d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9	Prêts et avances															
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															
11	Instruments de capitaux propres															
12	Dont sociétés de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Prêts et avances															
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															
15	Instruments de capitaux propres															
16	Dont entreprise d'assurance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
17	Prêts et avances															
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															
19	Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Entreprises non financières	27 932 473,66 €	1 613 863,61 €	1 057 958,35 €	0,00 €	21 833,30 €	174 666,40 €	9 317,09 €	9 317,09 €	0,00 €	0,00 €	1 623 180,70 €	1 067 275,44 €	0,00 €	21 833,30 €	174 666,40 €
21	Prêts et avances	27 932 473,66 €	1 613 863,61 €	1 057 958,35 €	0,00 €	21 833,30 €	174 666,40 €	9 317,09 €	9 317,09 €	0,00 €	0,00 €	1 623 180,70 €	1 067 275,44 €	0,00 €	21 833,30 €	174 666,40 €
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															
23	Instruments de capitaux propres															
24	Ménages	10 762 176 627,87 €	8 793 053 934,63 €	1 110 264 515,56 €	1 110 264 515,56 €	0,00 €	4 950 808,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 793 053 934,63 €	1 110 264 515,56 €	1 110 264 515,56 €	0,00 €	4 950 808,01 €
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	9 037 648 361,06 €	8 725 266 897,08 €	1 110 264 515,56 €	1 110 264 515,56 €	0,00 €	4 950 808,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 725 266 897,08 €	1 110 264 515,56 €	1 110 264 515,56 €	0,00 €	4 950 808,01 €
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	67 787 037,55 €	67 787 037,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	67 787 037,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	dont prêts pour véhicules à moteur	216 606 301,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28	Financement d'administrations locales	1 244 665 511,61 €	51 969 130,13 €	4 984 553,31 €	4 984 553,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 969 130,13 €	4 984 553,31 €	4 984 553,31 €	0,00 €	0,00 €
29	Financement de logements	26 200 105,44 €	26 200 105,44 €	4 984 553,31 €	4 984 553,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 200 105,44 €	4 984 553,31 €	4 984 553,31 €	0,00 €	0,00 €
30	Autres financements d'administrations locales	1 218 465 406,17 €	25 769 024,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 769 024,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
32	Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)															
33	Entreprises financières et non financières	9 458 043 099,83 €														
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	9 458 043 099,83 €														
35	Prêts et avances	7 269 272 997,04 €														
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 727 297 666,82 €														
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	571 853,62 €														
38	Titres de créance	51 080 991,22 €														
39	Instruments de capitaux propres	2 137 689 111,57 €														
40	Contreparties de pays tiers non soumis aux obligations de publication de la NFRD	0,00 €														
41	Prêts et avances															
42	Titres de créance															
43	Instruments de capitaux propres															
44	Dérivés	467 596 000,00 €														
45	Prêts interbancaires à vue	1 163 830 000,00 €														
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 022 000,00 €														
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	219 192 000,00 €														
48	Total des actifs du GAR	26 208 044 322,74 €	9 126 702 796,98 €	1 116 307 027,22 €	1 115 249 068,87 €	21 833,30 €	5 125 474,41 €	9 317,09 €	9 317,09 €	0,00 €	0,00 €	9 126 712 114,07 €	1 116 316 344,30 €	1 115 249 068,87 €	21 833,30 €	5 125 474,41 €
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR															
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	825 248 087,42 €														
51	Expositions sur des banques centrales	810 273,85 €														
52	Portefeuille de négociation	12 218 000,00 €														
53	Total des actifs	27 046 320 684,01 €														
Exposition de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD																
54	Garanties financières	247 176 741,35 €	19 245 849,87 €	8 121,04 €	0,00 €	242,28 €	1 237,10 €	10 231,71 €	9 974,99 €	0,00 €	6,10 €	19 256 081,58 €	18 096,02 €	0,00 €	242,28 €	1 243,20 €
55	Actifs sous gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
56	Dont titres de créance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
57	Dont instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les ratios d'éligibilité sur les quatre autres objectifs (« Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines », « Transition vers une économie circulaire », « Prévention et la réduction de la pollution » et « Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ») n'ont pas été indiqués dans le tableau ci-dessus car ils dépendent des données qui seront publiées pour la première fois par les entreprises non financières en 2024 (pour l'arrêté au 31/12/2023). La caisse régionale Anjou Maine pourra donc publier ces informations qu'à compter de l'arrêté du 31 décembre 2024.

Modèle 2 - GAR Informations par secteur (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a		b		c		d		e		f		g		h		y		z		aa		ab	
	Atténuation du changement climatique (CCM)								Adaptation au changement climatique (CCA)								TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)							
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD			
	Valeur comptable brute		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Valeur comptable brute		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Valeur comptable brute		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Valeur comptable brute		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Valeur comptable brute		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)		Valeur comptable brute		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	
Mio EUR				Mio EUR				Mio EUR				Mio EUR				Mio EUR				Mio EUR				
286	3511 - PRODUCTION D'ELECTRICITE	548 743,60 €	96 066,52 €					0,00 €	0,00 €							548 743,60 €	96 066,52 €							
298	3821 - TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS NON DANGEREUX	797 608,03 €	361 888,07 €					432 363,96 €	432 363,96 €							1 229 971,99 €	794 252,03 €							
299	3822 - TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS DANGEREUX	1 001 782,43 €	454 525,41 €					543 041,95 €	543 041,95 €							1 544 824,38 €	997 567,36 €							
304	4120 - CONSTRUCTION DE BATIMENTS RESIDENTIELS ET NON RESIDENTIELS	141 058,09 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €							141 058,09 €	0,00 €							
315	4321 - INSTALLATION ELECTRIQUE	6 541,02 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €							6 541,02 €	0,00 €							
326	4519 - COMMERCE D'AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €							0,00 €	0,00 €							
421	4941 - TRANSPORTS ROUTIERS DE FRET	299 189,24 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €							299 189,24 €	0,00 €							
492	6820 - LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS PROPRES OU LOUES	40 261,11 €	18 267,14 €					21 824,57 €	21 824,57 €							62 085,68 €	40 091,71 €							
499	7022 - CONSEIL POUR LES AFFAIRES ET AUTRES CONSEILS DE GESTION	960,47 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €							960,47 €	0,00 €							

Modèle 2 - GAR Informations par secteur (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a		b		c		d		e		f		g		h		y		z		aa		ab	
	Atténuation du changement climatique (CCM)								Adaptation au changement climatique (CCA)								TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)							
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD			
	Valeur comptable brute		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Valeur comptable brute		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Valeur comptable brute		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Valeur comptable brute		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Valeur comptable brute		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)		Valeur comptable brute		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	
Mio EUR				Mio EUR				Mio EUR				Mio EUR				Mio EUR				Mio EUR				
286	3511 - PRODUCTION D'ELECTRICITE	1 266 331,39 €	1 055 276,16 €					0,00 €	0,00 €							1 266 331,39 €	1 055 276,16 €							
298	3821 - TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS NON DANGEREUX	235 478,95 €	53 136,58 €					184 579,70 €	184 579,70 €							420 058,65 €	237 716,28 €							
299	3822 - TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS DANGEREUX	295 757,65 €	66 738,66 €					231 829,03 €	231 829,03 €							527 586,68 €	298 567,69 €							
304	4120 - CONSTRUCTION DE BATIMENTS RESIDENTIELS ET NON RESIDENTIELS	30 845,85 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €							30 845,85 €	0,00 €							
315	4321 - INSTALLATION ELECTRIQUE	11 037,28 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €							11 037,28 €	0,00 €							
326	4519 - COMMERCE D'AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES	193,19 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €							193,19 €	0,00 €							
421	4941 - TRANSPORTS ROUTIERS DE FRET	299 189,24 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €							299 189,24 €	0,00 €							
492	6820 - LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS PROPRES OU LOUES	11 886,34 €	2 682,19 €					9 317,09 €	9 317,09 €							21 203,43 €	11 999,28 €							
499	7022 - CONSEIL POUR LES AFFAIRES ET AUTRES CONSEILS DE GESTION	9 604 744,80 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €							9 604 744,80 €	0,00 €							

Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af	
		Date de référence des informations T															
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					Part du total des actifs couverts
% (du total des actifs couverts au dénominateur)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					
		Dont utilisation du produit		Dont transitoire		Dont habitant		Dont utilisation du produit		Dont habitant		Dont utilisation du produit		Dont transitoire		Dont habitant	
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																	
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	65,04%	7,51%	7,51%	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	65,04%	7,51%	7,51%	0,00%	0,03%	35,71%	
2	Entreprises financières	28,87%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	28,87%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,00%	
3	Établissements de crédit	28,87%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	28,87%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,00%	
4	Prêts et avances	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,00%	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	6,86%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6,86%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
6	Instruments de capitaux propres															0,00%	
7	Autres entreprises financières															0,00%	
8	Dont entreprises d'investissement															0,00%	
9	Prêts et avances															0,00%	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															0,00%	
11	Instruments de capitaux propres															0,00%	
12	Dont sociétés de gestion															0,00%	
13	Prêts et avances															0,00%	
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															0,00%	
15	Instruments de capitaux propres															0,00%	
16	Dont entreprises d'assurance															0,00%	
17	Prêts et avances															0,00%	
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															0,00%	
19	Instruments de capitaux propres															0,00%	
20	Entreprises non financières	3,70%	0,41%	0,00%	0,00%	0,29%	0,08%	0,08%	0,00%	0,01%	3,78%	0,49%	0,00%	0,00%	0,30%	0,00%	
21	Prêts et avances	3,70%	0,41%	0,00%	0,00%	0,29%	0,08%	0,08%	0,00%	0,01%	3,78%	0,49%	0,00%	0,00%	0,30%	0,00%	
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															0,00%	
23	Instruments de capitaux propres															0,00%	
24	Ménages	81,70%	10,32%	10,32%	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	81,70%	10,32%	10,32%	0,00%	0,05%	32,51%	
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	96,54%	12,28%	12,28%	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	96,54%	12,28%	12,28%	0,00%	0,05%	32,26%	
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,25%	
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
28	Financement d'administrations locales	4,17%	0,40%	0,40%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	4,17%	0,40%	0,40%	0,00%	0,00%	0,19%	
29	Financement de logements	100,00%	19,02%	19,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	19,02%	19,02%	0,00%	0,00%	0,10%	
30	Autres financements d'administrations locales	2,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,10%	
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux															0,00%	
32	Total des actifs du GAR	36,85%	4,26%	4,26%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	36,85%	4,26%	4,26%	0,00%	0,02%	35,71%	

Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af															
																Date de référence des informations T														
																Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
																Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)																				
Dont utilisation du produit			Dont transitoire		Dont habilitant		Dont utilisation du produit			Dont transitoire		Dont habilitant																		
% (du total des actifs couverts au dénominateur)																														
	GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																													
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	61,46%	7,52%	7,51%	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	61,46%	7,52%	7,51%	0,00%	0,03%	33,74%														
2	Entreprises financières	9,95%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	9,95%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,04%															
3	Établissements de crédit	9,95%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	9,95%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,04%															
4	Prêts et avances	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,03%															
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1,26%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,26%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%															
6	Instruments de capitaux propres														0,00%															
7	Autres entreprises financières														0,00%															
8	Dont entreprises d'investissement														0,00%															
9	Prêts et avances														0,00%															
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)														0,00%															
11	Instruments de capitaux propres														0,00%															
12	Dont sociétés de gestion														0,00%															
13	Prêts et avances														0,00%															
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)														0,00%															
15	Instruments de capitaux propres														0,00%															
16	Dont entreprises d'assurance														0,00%															
17	Prêts et avances														0,00%															
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)														0,00%															
19	Instruments de capitaux propres														0,00%															
20	Entreprises non financières	5,78%	3,79%	0,00%	0,08%	0,63%	0,03%	0,03%	0,00%	0,00%	5,81%	3,82%	0,00%	0,08%	0,63%	0,01%														
21	Prêts et avances	5,78%	3,79%	0,00%	0,08%	0,63%	0,03%	0,03%	0,00%	0,00%	5,81%	3,82%	0,00%	0,08%	0,63%	0,01%														
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)														0,00%															
23	Instruments de capitaux propres														0,00%															
24	Ménages	81,70%	10,32%	10,32%	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	81,70%	10,32%	10,32%	0,00%	0,05%	32,51%														
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	96,54%	12,28%	12,28%	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	96,54%	12,28%	12,28%	0,00%	0,05%	32,26%														
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,25%															
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%				0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%															
28	Financement d'administrations locales	4,18%	0,40%	0,40%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	4,18%	0,40%	0,40%	0,00%	0,00%	0,19%															
29	Financement de logements	100,00%	19,02%	19,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	19,02%	19,02%	0,00%	0,00%	0,10%															
30	Autres financements d'administrations locales	2,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,10%															
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux														0,00%															
32	Total des actifs du GAR	34,82%	4,26%	4,26%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	34,82%	4,26%	4,26%	0,00%	0,02%	33,74%														

Les prêts immobiliers aux ménages constituent le poste d'actifs éligibles le plus élevé pour le Groupe Crédit Agricole. Les prêts immobiliers alignés sur les critères de la taxonomie sont ceux qui (i) ont la meilleure performance énergétique et (ii) ne sont pas soumis à un risque physique chronique ou aigu.

Les biens immobiliers dont le niveau de performance énergétique appartient aux 15% les plus performants du parc immobilier national ou régional (pour les biens dont le permis de construire été déposé avant le 31/12/2020) ou dont la consommation énergétique est au moins inférieure à 10% au seuil fixé par la réglementation NZEB- *Nearly zero-emission building*, c'est-à-dire les bâtiments à la consommation d'énergie quasi nulle (pour les biens dont le permis a été déposé après le 31/12/2020), respectent les critères de contribution substantielle de la taxonomie. Pour l'analyse de l'alignement et sur la base des études réalisées par l'Observatoire de l'Immobilier Durable, le Groupe Crédit Agricole définit les biens immobiliers appartenant aux 15% les plus performants du parc immobilier français comme étant les biens anciens ayant un DPE A ou B et les biens immobiliers neufs soumis à la réglementation thermique RT 2012. Par ailleurs, conformément à l'interprétation du Ministère français de la Transition écologique, les biens soumis à la réglementation environnementale RE 2020 respectent le critère NZEB-10%.

L'identification et l'évaluation des risques physiques ont été réalisées sur la base de la méthodologie utilisée pour le reporting réglementaire Pilier 3 ESG. Cette méthodologie vise à identifier les aléas de risques auxquels les bâtiments sont exposés et évaluer les risques sur la base d'un scénario à 2050. Les biens immobiliers soumis à un risque physique chronique ou aigu sont considérés comme non alignés faute de mise en place d'un plan d'adaptation.

Modèle 4 - ICP GAR flux (sur la base des CA et CAPEX verts des contreparties)

Le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 a clarifié la méthode de calcul du flux qui correspond à la valeur comptable brute des nouvelles expositions sans déduction des montants des remboursements de prêts ou des cessions de titres au cours de l'année précédant la date de publication. Le groupe Crédit Agricole n'étant pas en mesure d'appliquer les recommandations de cette communication en raison de sa publication tardive, il n'est donc pas possible de présenter ce tableau pour le 31 décembre 2023.

Le Groupe Crédit Agricole publiera le tableau 4 – ICP GAR Flux pour l'arrêté au 31 décembre 2024 selon la méthodologie précisée dans le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 qui consiste à ne retenir que les nouvelles opérations de l'année sans tenir compte des remboursements ou désinvestissements.

Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae		
		Date de référence des informations T															
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					
					Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant				Dont utilisation du produit
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	18,16%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	18,17%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%		
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)																

Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae					
		Date de référence des informations T																		
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)								
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)								
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)								
		Dont utilisation du produit			Dont transitoire		Dont habilitant		Dont utilisation du produit			Dont transitoire		Dont habilitant		Dont utilisation du produit			Dont transitoire	
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	7,79%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	7,79%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%					
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)																			

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Conformément aux dispositions du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, le Crédit Agricole Anjou Maine publie les tableaux relatifs aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. S'agissant des ICP d'alignement, les tableaux présentés concernent les ratios d'actifs verts (GAR) en vision CA et CAPEX. Les autres indicateurs (GAR flux, GAR hors bilan) ne sont pas publiés.

Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Anjou Maine fournit une vue d'ensemble de ses financements et expositions dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Ce tableau présente à la fois, les financements directs qui sont octroyés pour des projets dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, mais également l'ensemble des expositions indirectes sur ces activités, c'est-à-dire les expositions qui peuvent découler d'un financement d'un client, qui lui-même a des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Le Crédit Agricole Anjou Maine dispose uniquement d'exposition indirecte dans ces activités au travers de financements accordés à des clients qui publient des ratios éligibles et alignés pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Pour ces financements généraux (dont l'objet n'est pas connu), l'exposition de la caisse régionale Anjou Maine est pondérée par les ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, publiés par les clients et récupérés auprès du fournisseur de données Clarity AI. Ce tableau est complété à partir du tableau 2 [Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)].

Par ailleurs, au 31/12/2022 le Groupe Crédit Agricole a publié ce tableau en tenant compte uniquement des expositions directes. Pour cet arrêté au 31/12/2023, le Groupe Crédit Agricole intègre également les expositions indirectes, en pondérant les financements généraux aux ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile publiés par les contreparties.

Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	1 115 385 227	4%	1 115 363 403	4%	21 825	0%
8	Total ICP applicable	26 208 044 323	100%	26 208 044 323	100%	26 208 044 323	100%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Anjou Maine présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). Le Crédit Agricole Anjou Maine ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	1 116 316 344	4%	1 116 307 027	4%	9 317	0%
8	Total ICP applicable	26 208 044 323	100%	26 208 044 323	100%	26 208 044 323	100%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole anjou Maine présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). Le Crédit Agricole Anjou Maine ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	1 115 385 227	100%	1 115 363 403	100%	21 825	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	1 115 385 227	100%	1 115 363 403	100%	21 825	0%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Anjou Maine présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). Le Crédit Agricole Anjou Maine ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	1 116 316 344	100%	1 116 307 027	100%	9 317	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	1 116 316 344	100%	1 116 307 027	100%	9 317	0%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Anjou Maine présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). Le Crédit Agricole Anjou Maine ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	129 544	0%	129 544	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	8 543 223 005	33%	8 543 223 005	33%	-	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	8 543 352 549	33%	8 543 352 549	33%	-	0%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Anjou Maine présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). Le Crédit agricole Anjou Maine ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires éligible mais non aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre le chiffre d'affaires éligible et le chiffre d'affaires aligné publiés par les clients).

Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	21 859	0%	21 859	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	8 010 373 911	31%	8 010 373 911	31%	-	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	8 010 395 770	31%	8 010 395 770	31%	-	0%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole anjou Maine présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). Le Crédit Agricole Anjou Maine ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles mais non alignés sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre les dépenses d'investissement éligibles et les dépenses d'investissement alignés publiés par les clients).

Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	7 303 027	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	7 303 027	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	7 303 027	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	25 260	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	7 303 027	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	7 303 027	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	16 512 766 154	63%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable»	16 549 306 547	63%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole anjou Maine présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). Le Crédit agricole anjou Maine ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires non éligible sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	7 303 027	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	7 303 027	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	7 303 027	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	17 059 423 129	65%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable»	17 081 332 209	65%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Anjou Maine présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). Le Crédit Agricole Anjou Maine ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement non éligibles sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, mettre uniquement un terme au financement des énergies fossiles permettrait de « verdir » rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

A cet effet, la mise en œuvre du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole fait écho aux exigences du règlement Taxonomie et permettra d'améliorer les ratios de la caisse régionale Anjou Maine. Toutefois, la stratégie de Crédit Agricole ne se limite pas aux financements, sur lesquels porte la taxonomie, mais intègre également les investissements sur le bilan de Crédit Agricole, la gestion des investissements des clients, et l'accompagnement de la transition énergétique des clients. La taxonomie permet ainsi de refléter une partie de la Stratégie climat de la caisse régionale Anjou Maine. Elle-même est une composante du Projet Sociétal, qui intègre trois dimensions clés :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociales ;
- Réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires.

5- Annexes

Annexe 1 : Politique d'intégration des risques de durabilité et des incidences négatives

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE D'INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE ET LA PRISE EN COMPTE DES INCIDENCES NEGATIVES EN TERMES DE DURABILITE DANS LE CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET EN ASSURANCE

1. Préambule

L'intégration des enjeux de la transition climatique et l'émergence d'une finance durable est un des axes majeurs de notre politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) qui est au cœur du projet du Crédit Agricole. Ces enjeux sont aujourd'hui cruciaux pour la protection des investisseurs et le système financier.

Fort de son identité coopérative et mutualiste et de son engagement de longue date, le Groupe s'est doté en 2019 d'une Raison d'être qui l'engage résolument à "Agir chaque jour dans l'intérêt du client et de la société". Cette Raison d'Être a été traduite par le nouveau Projet Groupe « Ambitions 2022 » qui repose sur trois piliers stratégiques :

- Un projet client qui vise l'excellence relationnelle ;
- Un projet humain qui développe la responsabilité en proximité ;
- Un projet sociétal qui poursuit notre engagement mutualiste en faveur d'un développement pour tous et qui veut faire de la finance verte une des clés de notre croissance.

Le Crédit Agricole propose, dans le cadre de ses solutions d'épargne, des services de conseil en investissement et de conseil en assurance.

Le présent document présente l'intégration par le Crédit Agricole des risques en matière de durabilité dans le conseil en investissement et le conseil en assurance. Il contribue à répondre aux exigences réglementaires telles qu'exposées à l'article 3 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers pour les produits financiers visés¹².

La Commission Européenne prévoit de modifier les actes délégués relatifs à la Directive Européenne concernant les Marchés d'Instruments Financiers II (MIFID II) et la Directive Européenne sur la Distribution dans l'Assurance (DDA) afin que les préférences des clients en matière de durabilité soient prises en compte dans l'évaluation du caractère approprié des investissements recommandés par le conseiller financier. Ces évolutions réglementaires seront déterminantes dans les processus cibles à mettre en place concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans le conseil financier.

La présente politique expose comment le Crédit Agricole conçoit l'intégration de la durabilité dans le conseil financier à ce jour.

2. Politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans l'activité de conseil en investissement et en assurance

a) Qu'est-ce que le risque de durabilité et en quoi impacte-t-il les investissements ?

Le **risque de durabilité** est défini par le Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers comme un événement ou une situation dans le domaine Environnemental, Social ou de la Gouvernance d'entreprise (ci-après « ESG »¹³) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Le risque de durabilité est lié à de multiples enjeux ou facteurs ESG qui, s'ils ne sont pas gérés de manière appropriée par les émetteurs, peuvent induire des impacts financiers ou des impacts non-financiers (réputation, juridiques...) pouvant à leur tour générer des impacts financiers.

- Exemples d'enjeux ou facteurs environnementaux : changement climatique, épuisement des ressources naturelles, pollution de l'air et de l'eau, déforestation, perte de biodiversité...
- Exemples d'enjeux ou facteurs sociaux : inclusion sociale, diversité en entreprise, santé et sécurité des collaborateurs, droits de l'homme, exposition au travail illégal des enfants, protection des données personnelles...
- Exemples d'enjeux ou facteurs de gouvernance : efficacité du Conseil d'administration, conformité et éthique, rémunération des dirigeants...

b) L'intégration des risques de durabilité dans le service de conseil en investissement et en assurance

¹² Produits financiers visés par le Règlement européen 2019/2088 : a) Portefeuille géré au sens de la gestion de portefeuille ; b) Fonds d'investissement alternatif (FIA) ; c) Produit d'investissement fondé sur l'assurance ; d) Produit de retraite ; e) Régime de retraite ; f) OPCVM ; ou g) Produit pan-européen de retraite personnelle (PEPP).

¹³ Le sigle ESG, Environnemental, Social et de Gouvernance, est communément utilisé par la communauté financière internationale pour désigner ces trois domaines qui constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière d'une entreprise.

L'intégration de la durabilité dans le conseil financier est une composante essentielle de la **finance durable**. Par leurs conseils, les prestataires de services d'investissement et les distributeurs de produits d'assurance peuvent jouer un rôle central dans la réorientation du système financier vers la durabilité et ainsi répondre aux deux impératifs de la finance durable :

- Réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables,
- Intégrer la durabilité dans la gestion des risques financiers pour renforcer la stabilité financière.

L'intégration de la durabilité dans le conseil financier s'opère tant au niveau de la conception que de la distribution des produits financiers.

Au niveau de la conception de ces produits, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

Au niveau de la distribution de ces produits, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

c) L'intégration des risques de durabilité dans les produits financiers

La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités.

Amundi, principale société de gestion du Groupe, a fait de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.¹⁴

Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.¹⁵

d) L'intégration du risque de durabilité dans l'activité de conseillers financiers

Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.

Le Crédit Agricole est convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière.

¹⁴ https://www.amundi.fr/fr_instit/Local-content/Responsible-Investment/Documentation

¹⁵ <https://www.ca-assurances.com/Chaines/Responsables-et-engages/CAA-sort-l-edition-2021-de-sa-politique-ESG-Climat>

Le Crédit Agricole distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits.

Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

e) L'intégration du risque de durabilité dans la politique de rémunération

Le présent paragraphe expose l'intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération. Il contribue à répondre aux exigences réglementaires telles qu'exposées à l'article 5 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

La politique de rémunération du Crédit Agricole n'encourage aucune prise de risque excessive en matière de durabilité dans les activités de conseil en investissement et de conseil en assurance et est liée à la performance ajustée aux risques.

Aussi, conformément à la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, la politique de rémunération du Crédit Agricole ne favorise aucun conseil sur des produits financiers qui seraient préjudiciables à la protection et à la primauté des intérêts des clients.

3. Déclaration relative à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité

L'article 4 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers requiert :

- la publication par les acteurs de marchés financiers d'informations relatives à la prise en compte des principales incidences négatives ("Principal adverse impacts") des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ;
- la publication par les conseillers financiers d'informations relatives à la prise en considération, dans leurs conseils en investissement et en assurance, des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les incidences négatives correspondent aux effets négatifs des décisions d'investissement et de conseils en investissement sur les facteurs de durabilité tant environnementaux, climatiques, sociaux que de gouvernance.

Au niveau du Groupe Crédit Agricole, Amundi, principale société de gestion du Groupe, prend en compte les incidences négatives au travers de sa Politique d'Investissement Responsable. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site www.amundi.fr. Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements prenant également en compte les incidences négatives. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.

Concernant les activités de conseils en investissement et en assurance du Groupe Crédit Agricole, l'absence de textes réglementaires suffisamment précis et stabilisés et d'un panel suffisamment large de données comparables ne permet pas

actuellement de garantir une prise en compte des incidences négatives au sens de la réglementation SFDR¹⁶. Le Crédit Agricole respectera ces textes une fois disponibles et applicables et s'appuiera sur les données qui seront mises à disposition sur l'ensemble des fonds ou unités de compte conseillés par les entités du groupe conformément au calendrier réglementaire.

Fidèle au projet sociétal du Groupe Crédit Agricole, les processus relatifs au conseil en investissement et en assurance, s'appuyant sur ces nouvelles données, évolueront au fil du temps afin d'être en mesure de prendre en considération les répercussions négatives et potentielles des investissements de manière exhaustive dans les activités de conseil. Porté par l'ambition d'être un leader européen de l'investissement responsable, le Groupe se mobilise autour d'une stratégie Climat en ligne avec l'Accord de Paris, tout en renforçant son engagement en faveur de la transition énergétique, et en promouvant des politiques d'investissement vertes et responsables.

Les informations publiées par le Crédit Agricole et ses entités sur leurs sites internet seront enrichies suivant ces évolutions.

2 – Avis d'assurance de l'organisme tiers indépendant

¹⁶ Règlement UE n°2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation » SFDR



Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n° 3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre caisse régionale (ci-après « l'Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponible(s) sur demande au siège de la caisse régionale.



Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;

- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres (*Programme de vérification de la déclaration de performance extra-financière*, du 7 juillet 2023) et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)¹.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre novembre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment l'équipe RSE, les Ressources Humaines, le Marché de l'Agriculture, la Filière Epargne et le Marketing.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

¹ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenue, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine et les caisses locales affiliées, qui couvrent 100 % des effectifs ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 12 mars 2024

L'organisme tiers indépendant
EY & Associés



Caroline Delérable
Associée, Développement Durable